



DOSSIER Retrouver l'esprit pionnier : un enjeu pour l'économie calédonienne - 1^{ère} partie



LES ACTIONS DE LA CCI

Magenta à l'horizon 2019

ÉCONOMIE

Marchés publics : c'est parti pour la dématérialisation !



Prendre de l'assurance.

Que vous soyez artisan ou entreprise, Poe-ma assurances vous accompagne dans vos projets afin de vous permettre de voir toujours plus haut.



CONCEPTION GRAPHIQUE : NREÁTICA



Assurances Auto



Assurances Plaisance



Assurances Habitation



Assurances Entreprises

Depuis 1991 Poe-ma assurances propose en France et dans plusieurs pays de la ceinture tropicale des assurances performantes avec un principe simple : quel que soit l'endroit où vous investissez, vous pouvez bénéficier des services d'un courtier professionnel, indépendant et spécialisé.

Découvrez des solutions d'assurances à la mesure de vos défis.



3, rue Sébastopol - 98800 NOUMÉA

Tél. 27 42 63

nc.poema-assurances.com

Sommaire

Retrouver l'esprit pionnier : un enjeu pour l'économie calédonienne 1^{ère} partie p24



Actualités

Découvrez toute l'offre de services
CCI en ligne p4

Les actions de la CCI

Magenta à l'horizon 2019 p5

5 commerces à la Une p6-7

Portrait d'élus

Patrick Garrier, aller de l'avant,
encore et toujours ! p8

AU CŒUR DE L'INNOVATION

La technologie au service de la
santé et de l'industrie

p10



L'actualité

des entreprises p12-13-14

Création d'entreprise

La passion au service de l'accompagne-
ment juridique des entreprises p16

Économie

Marchés publics : c'est parti pour la
dématérialisation ! p18

Les brèves du Pacifique p19

Provinces

La Secal au service des aménage-
ments de la province Nord p20

Économie numérique

La Nouvelle-Calédonie :
future « smart country » ? p22

DÉVELOPPEMENT DURABLE

EnVol : un label environne-
mental conçu pour les petites
entreprises

p30



Fiche pratique

Mieux construire pour moins
consommer p32-33

Formation

L'anglais au service de l'insertion
professionnelle p35

C'est officiel p36

Repères Économiques p37

Foire aux Questions/Agenda p38

Reprises d'entreprises p41

Foires & salons p41

Revue de presse p42

Le CCI Info est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, 15 rue de Verdun, BP M3, 98 849 Nouméa cedex, tél. 24 31 00, fax 24 31 31 Site Internet : www.cci.nc - Directrice de publication : Jennifer Seagoe - Comité de rédaction et coordination : Françoise Bonnet Crestani, Sidonie Ganatchian Rédaction : Anne-Charlotte Cocault - Françoise Bonnet Crestani, PY Minier, Nathalie Vermorel - Coordination rédaction : Rezo Réalisation : Concept - Couverture : Yann Beaudemoulin, Eric Bua - Régie publicitaire : Rezo, tél. 28 63 01 - Responsable publicité : Yann Milin, tél. 77 19 72 - Impression : Arty-po Ducos, tél. 28 32 99 Tirage : 13 340 exemplaires - Le CCI Info est distribué aux ressortissants de la CCI-NC. Toute reproduction intégrale ou partielle de la présente publication est interdite sans l'autorisation expresse à obtenir auprès du directeur de publication.



Édito

JENNIFER SEAGOE
Présidente de la CCI-NC

3

La Nouvelle-Calédonie est à une période charnière de son histoire et doit impérativement trouver des alternatives pour sortir de son économie monolithique suspendue aux variations du cours du nickel. Favoriser les initiatives, renouer avec l'esprit pionnier qui a fait d'elle une terre d'entrepreneurs sont des enjeux qui sont cependant compromis par une réglementation complexe et un contexte économique tendu n'incitant pas à la prise de risque. Il est donc urgent de faciliter, d'accompagner et de promouvoir tous ceux qui manifestent la volonté de prendre leur destin en main, de construire l'avenir. Et d'aider les porteurs de projet qui ont besoin d'être épaulés afin de leur donner les clés d'un développement pérenne. Vous découvrirez dans ce dossier, dont la 2^e partie sera diffusée dans le CCI Info de mars, que cette culture pionnière est un système fait de composantes complexes qui pourrait être modernisé et adapté au contexte actuel afin de permettre de relancer l'entrepreneuriat.

Les équipes de la CCI et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2016. Nous sommes plus que jamais à vos côtés pour vous accompagner dans le développement de votre entreprise

Bonne lecture.

EN 2016 PARTICIPEZ À LA 3^E ÉDITION DES TROPHÉES DE L'ENTREPRISE !



Entrepreneurs, ce concours organisé par la CCI et *Les Nouvelles calédoniennes* valorise et récompense votre esprit d'entreprise et le dynamisme du tissu économique calédonien. Il débute en avril et se clôturera en juillet 2016. Cette année, vous pourrez concourir dans 5 catégories : Innovation, Création d'entreprise, Économie circulaire / environnement, Entreprise numérique, Exportation. Trois trophées hors concours seront également décernés : le Coup de cœur du public calédonien, le Manager de l'année et le Coup de cœur TPE. Le compte à rebours va bientôt commencer...

Les dossiers de candidature seront en ligne sur cci.nc

519 Calédoniens diplômés de l'EGC

Avec les 35 étudiants de la promotion 2015, la barre des 500 diplômés EGC a ainsi été dépassée depuis la création, en 1986, de l'École de gestion et de commerce. Des diplômés qui sont très attendus par les entreprises calédoniennes comme en témoignait Louis Ballande, parrain de la promotion 2015, lors de la remise des diplômes, le 8 décembre dernier : « *nouveaux et futurs diplômés, vous êtes plus que bienvenus au sein des entreprises du Groupe Ballande pour participer au développement économique de notre territoire* ».

EGC - Tél. 24 31 40 / egc@cci.nc / egc-cci.nc



Découvrez toute l'offre de services CCI en ligne

Le catalogue Offre de services CCI est en ligne sur le site cci.nc et peut être téléchargé. Les entreprises disposent désormais d'un seul support pour accéder à l'ensemble des services développés par la CCI pour accompagner, former et informer les entrepreneurs calédoniens tout au long de la vie de leur entreprise. Cet outil interactif permet, en un clic, de sélectionner le service recherché et de contacter le conseiller par mail. Le planning des formations est également disponible. La CCI : partenaire privilégié de votre développement.

CCI - Tél. 24 31 00 / cci@cci.nc / cci.nc

L'alternance : le choix gagnant !

98 apprentis de la CCI Apprentissage ont reçu leur diplôme le 16 décembre dernier. Un sésame qui chaque année est un gage d'insertion. 6 mois après l'obtention de leur diplôme, 83 % des étudiants de la promotion 2014 étaient insérés : 51 % d'entre eux étant embauchés avec un taux de CDI de 66 %, et 32 % étant en poursuite d'études. Les chefs d'entreprise montrent ainsi leur confiance dans ces collaborateurs formés en alternance. Ils les embauchent et continuent à accueillir de nouveaux apprentis. L'alternance est décidément un choix gagnant, tant pour les jeunes Calédoniens que pour les entreprises.

CCI Apprentissage - Tél. 24 31 45 / cfa@cci.nc / cfa-cci.nc



Le b.a.-ba pour commercer avec l'Australie

À l'initiative du Consulat général d'Australie, un séminaire concernant les échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie se tiendra dans les locaux de l'IRD à l'Anse-Vata le jeudi 25 février de 8h à 12h.

Vous êtes entrepreneur ? Ces rencontres ont pour objectif de vous permettre de mieux appréhender les échanges avec l'Australie à travers diverses présentations ou tables rondes portant, notamment, sur la logistique, les contraintes sanitaires et phytosanitaires, le fret, les assurances et le financement.

Renseignements / inscription obligatoire :
Contact : Tél. 27 24 14 / madeline.courvisanos@dfat.gov.au

31

C'est le nombre de Calédoniens qui ont reçu leur Certificat d'enseignement supérieur des affaires (CESA), le 8 décembre, par HEC Paris. Lors de cette cérémonie officielle qui s'est déroulée en présence de représentants de HEC Paris et d'OBA-Grandes écoles, 8 autres Calédoniens inscrits à la formation diplômante Management d'une unité stratégique (MUST), ont également reçu le CESA, première étape avant la soutenance de leur thèse en juin 2016 et l'obtention de leur master MUST (diplôme HEC bac + 5).

OBA - Grandes écoles - Tél. 28 61 82 / oba.nc

16 mars : tout savoir sur la propriété intellectuelle

Protéger un brevet, une marque, un dessin, un modèle, un droit d'auteur... Quelles sont les compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière de propriété intellectuelle ? Comment s'articule la relation entre notre territoire et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en Métropole ? Quelles sont les modalités d'acquisition du droit à la propriété intellectuelle ? Un expert du cabinet Aquinov, conseil en propriété intellectuelle, animera un **rendez-vous de l'économie le mercredi 16 mars à 18h à l'auditorium de la CCI**, et abordera tous les aspects du sujet : les fondamentaux, les enjeux, les risques, les outils de protection, les procédures...

Informations et réservations : Tél. 24 31 00 / com@cci.nc

Magenta à l'horizon 2019

Le 19 janvier dernier, la CCI, exploitant de l'aéroport de Magenta depuis octobre 2013, s'est vu délivrée par la Nouvelle-Calédonie un nouveau Certificat de sécurité d'une durée 5 ans, ainsi qu'une dérogation pour l'exploitation des ATR72 d'Air Calédonie. Une dérogation qui va permettre à la compagnie calédonienne d'exploiter pleinement ses appareils, en toute sécurité.

Les infrastructures existantes et les contraintes environnantes expliquent que l'exploitation de l'ATR72 était encadrée, depuis 2011, par une dérogation de la Direction de la sécurité de l'aviation civile métropolitaine. Cette dernière en fixait les conditions jusqu'en 2016, qui incluaient la mise aux normes de l'aéroport. « En effet, comme l'explique Laure Aubin, responsable des aéroports domestiques à la CCI, les infrastructures de Magenta sont homologuées pour recevoir des aéronefs de code 2, avec notamment des bandes de dégagement qui sont inférieures à celles nécessaires pour l'ATR72 qui est classé en code 3. La mise aux normes de l'aérodrome implique l'agrandissement des bandes de dégagement afin de respecter les distances de sécurité réglementaires. »

Une dérogation attendue

En signant cette dérogation pour une durée de 5 ans, le gouvernement a donné son feu vert pour le lancement des travaux, pour un budget de 1,5 milliard de francs, qui devraient se terminer en 2019. Décision

qu'attendait également la compagnie Air Calédonie pour renouveler sa flotte d'ATR72 et bénéficier de la défiscalisation. « À l'issue des travaux, la compagnie pourra exploiter pleinement ses avions, ce dont la CCI se réjouit. Cependant, tant que l'aéroport est soumis à dérogation, et ce jusqu'en 2019, Air Calédonie reste soumise à des mesures « conservatoires » comme la limitation du tonnage des ATR72, et des limitations liées aux contraintes météo » ajoute Laure Aubin.

Le temps des travaux

« C'est l'aviation civile qui reste responsable des travaux de mise aux normes de l'aéroport. La CCI, quant à elle, sera impliquée dans la coordination et la gestion des impacts sur l'exploitation » précise la responsable des aéroports domestiques. Les travaux se dérouleront en trois phases : le réaménagement du club équestre de La Gourmette, la déviation de la RP14 et, enfin, le réaménagement de la bande de piste. D'autres travaux comme la mise en conformité des dis-

tances de sécurité en bout de piste et la suppression des obstacles comme l'écrêtement de la butte Pentecost, devront également être réalisés. Ces travaux ne devraient avoir que très peu d'impact sur le trafic aérien.

L'avenir de l'aéroport de Magenta

Compte tenu de l'évolution du trafic domestique, tous les spécialistes s'accordent sur le fait que les infrastructures de Magenta ne peuvent se développer de manière illimitée : dans un environnement aussi contraint, un transfert sur Tontouta à l'horizon 2025/2030 semble inévitable. Ce délai permettra aux institutions de préparer l'avenir et de créer des conditions optimales au transfert du trafic domestique sur l'aéroport international de Nouméa-la-Tontouta, futur hub aéronautique de la Nouvelle-Calédonie. Dans l'attente, la CCI devra également relever le défi d'optimiser l'accueil et le traitement des passagers domestiques en pleine croissance, sur des infrastructures déjà sous-dimensionnées.



© Direction de l'aviation civile

5 commerces à la Une

Bravo aux plus de soixante commerçants qui ont répondu à l'invitation de la CCI du 17 au 23 décembre dernier, offrant aux consommateurs calédoniens la possibilité de faire leurs courses de Noël en nocturne. À cette occasion, la Chambre avait organisé le concours Vitrites en fête qui a distingué 5 commerces.

4 commerces sont lauréats dans 4 catégories : la vitrine féérique, la vitrine traditionnelle, la vitrine originale qui ont été désignées à 50 % par un vote sur la page Facebook de la CCI, et à 50 % par un jury composé de membres de la CCI. Le dernier prix a été attribué par tirage au sort parmi tous les commerces ouverts en nocturne. Les résultats du concours :

- Gagnant de la vitrine traditionnelle : Petit Prince Mage Cœur d'inspiration,
- Gagnant de la vitrine originale : Boubou des îles,
- Gagnant par tirage au sort : Coco fashion,
- Gagnants ex-aequo de la vitrine féérique : XIV^e Kei et Biomonde.

À la clé pour chacun des gagnants : un article dans le magazine *CCI Info*.

Nous vous proposons ce mois-ci de découvrir les 3 premiers commerces récompensés.

6

PETIT PRINCE MAGE CŒUR D'INSPIRATION



Le Petit prince de St Exupéry lui-même a présidé à la naissance de cette librairie pas comme les autres : l'ambiance est enchantée au 5 ter rue du Général Mangin ! Dominique Ceccolini, la créatrice de PPM, ancienne puéricultrice, s'est entourée de deux libraires aguerries, Pamela et Pascale. Depuis le 19 octobre 2015, elles proposent à leur clientèle convivialité, échanges et conseils. Dans les rayons, la part belle est faite aux ouvrages de l'éditeur jeunesse Auzou (la série du Loup) - qui ont d'ailleurs inspirés

la décoration colorée et joyeuse de la librairie -, aux manuels scolaires, à la littérature, aux polars, à la science-fiction... Une section dépôt-vente permet également de donner une 2^e vie aux livres, et un coin cosy avec canapé et machine à café invite à la lecture et aux discussions. En période scolaire, des rencontres thématiques sont organisées le mercredi avec parents et enfants, sur inscription. D'autres services sont également offerts à la clientèle déjà fidèle de PPM (une carte de fidélité vient d'ailleurs récompenser leurs achats) : photocopies, cartes postales, journaux, recharges téléphoniques... et bien d'autres projets sont en préparation ! Retrouvez toute leur actualité sur : [Facebook](#) librairie PPM cœur d'inspiration 5 ter rue du Général Mangin (à côté de Tonton Jules) - Tél. 43 94 06

BOUBOU DES ÎLES



L'amour du commerce (30 ans d'expérience) et de la relation client, voilà ce qui caractérise Joëlle Defrance qui a créé Boubou des îles il y a plus de 14 ans, rue de l'Alma. Cette boutique de 100 m² est entièrement dédiée à la mode féminine et propose des matières nobles comme le coton et le lin. En passionnée de mode, la gérante se rend au minimum une fois par an en Métropole, au salon du prêt-à-porter, pour sélectionner ses collections d'origine essentiellement européenne mais aussi canadienne avec la très originale marque Volt design. La boutique propose ainsi un grand choix de vêtements stylés, à prix compétitifs. Parmi les marques en rayon, Maloka, d'origine portugaise, est particulièrement appréciée de la clientèle, tant pour sa créativité que pour ses petits prix. « D'ailleurs, d'ici quelques mois, Boubou des îles changera de nom et deviendra Maloka and co. Nous aurons alors l'exclusivité de la marque ! » se félicite Joëlle Defrance. La boutique est aussi une affaire de famille (et de fille !) puisque Martine Defrance, sœur de Joëlle, accueille également la clientèle et lui prodigue conseils et attention.

Boubou des îles (Maloka and co) - 14 rue de l'Alma - Tél. 28 53 55
[Facebook](#) Boubou des îles

COCO FASHION



C'est dans la galerie Ballande, rue de l'Alma, que Coco fashion propose un grand choix de bijoux et d'accessoires de mode (montres, sacs, lunettes, paréos) pour les enfants, les ados et les jeunes adultes (filles et garçons). « La boutique qui a plus de 10 ans, co-gérée par Mme et M. Roure, s'appelait auparavant Coco ethnic. Nous avons changé son nom en septembre dernier car nous avons largement ouvert la gamme des produits sur le bijou fantaisie » explique Laetitia, en charge du marketing. Dorénavant, à côté de la gamme ethnique avec des matières comme le bois, la nacre, les paréos colorés, la clientèle trouve de très nombreux bijoux fantaisie tendance. Leur particularité ? Des tout petits prix et des nouveautés toute l'année ! « Une gestion de stock à flux tendu permet de renouveler les produits en provenance de Métropole, et satisfait par ailleurs le besoin de nouveauté de la clientèle. Une politique qui nous a permis de développer le chiffre d'affaires » ajoute Laetitia. Rinello et Stephan, les deux vendeurs de la boutique, accueillent la clientèle avec le sourire, des conseils et une belle convivialité.

Coco fashion – 24 rue de l'Alma - Galerie Ballande – Tél. 27 61 72
f Coco fashion

UN NOUVEL ÉLAN À VOTRE CARRIÈRE

ESSEC
BUSINESS SCHOOL

MANAGEMENT OPÉRATIONNEL

- Stratégie
- Marketing
- Négociation
- Animation d'équipe
- Gestion de projet
- Gestion financière
- Ressources humaines
- Business plan

AVRIL 2016 / NOVEMBRE 2017
3^e PROMO

FORMATION CERTIFIANTE
NIVEAU II (BAC+4)
8 MODULES
DE 5 JOURS
Compatible avec votre
activité professionnelle

DEVENIR

En partenariat avec
cci
© NOUVELLE CALÉDONIE

Xavier MOULIES
essec@mls.nc - 78 05 18

Patrick Garrier, aller de l'avant encore et toujours !

Le gérant de la société Switi cultive l'humilité au quotidien et explique son ascension professionnelle par une succession d'opportunités qu'il a su saisir au bond. Son secret ? Avancer et cultiver le travail en équipe, facteur incontestable de réussite.



8

Patrick Garrier fait partie de la 4^e génération de Calédoniens. De ses parents - sa mère est issue d'une famille d'éleveurs à Houailou - il a hérité l'humilité et le goût pour l'effort et le travail. Titulaire d'un BEP comptable et d'un bac en gestion et comptabilité, il fait ses premiers pas à la Caisse d'épargne en tant qu'employé de bureau. « Mes parents n'avaient pas forcément les moyens de me payer des études, il a bien fallu que je me débrouille », dit-il. À cette époque, il suit des cours du soir au CNAM pour « se mettre à niveau en maths » et poursuit un BTS comptabilité par correspondance « sans le présenter ni l'obtenir. Ce que je recherchais, c'était des connaissances plus que le diplôme. » Dans la foulée, il s'inscrit à une formation interne de cours bancaires afin d'acquérir des connaissances spécifiques et se familiariser aux produits. Il décroche le diplôme BP banque et devient papa cette même année. Il a 25 ans.

Ambitieux, il s'engage dans une autre formation pour préparer l'ITB, un diplôme d'ingénieur en techniques bancaires. Sur les trois ans que dure la formation, il n'en fera finalement que deux. « J'étais complètement épuisé. C'était beaucoup de travail personnel tous les soirs, les week-ends... Sans compter que je devais gérer ma vie de famille avec l'arrivée d'un second enfant et mon travail à la banque. » Le fait est qu'il connaît

une ascension fulgurante : six mois à peine après son embauche, il est promu comptable puis chef comptable, auditeur interne et... directeur administratif et financier de la Caisse d'épargne. Un poste qu'il occupera durant cinq ans. De cette expérience « très enrichissante », il n'a qu'un seul regret : avoir dû mettre sa famille de côté et laisser tomber ses loisirs.

Au bon endroit au bon moment !

1993 marque un virage à 180°. Patrick Garrier accepte un poste de chef comptable chez Goodman Fielder, une entreprise d'agroalimentaire. Au bout d'une année, il devient directeur administratif et financier, et cinq ans plus tard il en prend la direction générale pour deux ans. « Encore une fois, j'ai eu la chance d'être là au bon moment », relativise-t-il. Soit. Là, l'homme se frotte à la lourdeur et à la rigueur des grands groupes « où il faut se battre pour défendre tout projet, aussi petit soit-il ». Après sept années, il quitte le groupe et est embauché par l'un des actionnaires locaux de Goodman Fielder qui lui confie la gérance d'une ferme avicole à la Coulée, en 2000, et quelques années plus tard la cogérance d'une autre à Tahiti. Prompt à saisir les opportunités, il rachète durant cette période une société d'ambulances avec un ancien camarade de classe à qui il revendra ses parts en 2006.

Une société qui stagne est vouée à disparaître

Deux ans plus tard, nouveau virage pour Patrick Garrier qui quitte son poste et prend la direction générale de Biscochoc. Nouvel environnement, nouvelle structure avec plus de 80 salariés... Loin de l'effrayer, le challenge le booste. Toujours à

l'affût d'une bonne affaire, il rachète Switi en 2010 avec trois associés.

« Avec mes amis, nous cherchions à investir dans une société d'agroalimentaire. Aussi quand l'occasion s'est présentée, nous avons saisi l'opportunité. » Depuis 2011, il se partage entre les deux sociétés. Et a même racheté, en 2014, la marque la Sorbetière, les recettes et le matériel de production, non les points de vente, qui restent propriété des anciens exploitants de la marque. « Je dors peu et comme je ne suis pas doué, je dois compenser et travailler nettement plus que certains. Mais j'attache aussi beaucoup d'importance au travail en équipe. C'est de cette manière qu'on trouve les meilleures solutions. » Biscochoc ayant été vendue fin décembre, Patrick Garrier se consacre désormais à l'essor de son entreprise et mise sur l'innovation et la création pour la pérenniser « car une société qui stagne est vouée à disparaître ».

Le temps de l'engagement

« Il y a toujours un moment dans la vie où l'on fait des choses pour soi ou pour une société. Je souhaite à présent donner de mon temps pour aider les autres à avancer dans leurs propres projets. C'est pourquoi, quand j'ai été sollicité pour me présenter en tant qu'él

PATRICK GARRIER,
55 ANS

- Gérant de Switi
- Représentant du secteur industrie
- Membre des commissions : Îles, Aéroport et Industrie

FONDS ÉLITE

L'ÉPARGNE PERFORMANTE,
EN TOUTE SÉCURITÉ.

BB euoanue - 23 74 94 Photo Eric Aubry



2 solutions adaptées à vos objectifs

FONDS ÉLITE plus | FONDS ÉLITE revenus

2 placements à terme qui vous permettent de choisir un versement des intérêts in fine ou à échéance régulière, avec la garantie d'un excellent rendement en toute sécurité.

Accessible aux personnes physiques, dès 1 000 000 XPF d'épargne.

+ d'info au 256 990

coût d'un appel local

► www.bci.nc



Groupe BRED

Banque Calédonienne d'Investissement • SAEM au capital de 7,5 milliards XPF
Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 25 65 65 - Fax (687) 27 40 35 • RCS Nouméa 56 B 015 479 - Ridet n°0 015 479 001

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

La technologie au service de la santé et de l'industrie

Spécialisée dans l'importation d'équipements technologiques spécifiques, la société Xpertis travaille en collaboration avec les plus grands fournisseurs internationaux pour apporter des solutions innovantes aux professionnels de la santé et de l'industrie en Nouvelle-Calédonie.



10

C'est à Trianon, dans des locaux neufs, que les deux gérants, Xavier Rousselot, Eric Bideaux et leurs équipes répondent aux besoins des entreprises locales en termes de CFAO (Conception et fabrication assistées par ordinateur), d'imagerie médicale ou encore d'instrumentation pour l'industrie. « Au lancement de la société, l'objectif était de proposer des technologies qui n'existaient pas ou qui étaient peu développées sur le territoire, tout en proposant à nos clients une qualité de service irréprochable » indique Xavier Rousselot, fondateur et gérant de l'entreprise.

Des technologies de pointe au service de la santé

L'imagerie panoramique 3D, les fauteuils dentaires, les équipements de stérilisation et des ensembles de CFAO sont autant d'outils qu'Xpertis propose aux professionnels du secteur dentaire. « Nous sommes capables d'équiper un cabinet de A à Z » précise le chef d'entreprise. « Dans le domaine de l'imagerie dentaire, la CFAO permet une prise d'empreinte numérique intra-buccale avec une caméra optique d'une très grande précision. L'image est

ensuite soit traitée en cabinet pour l'usage de la prothèse dentaire, soit envoyée au laboratoire via Internet. C'est donc plus précis, plus rapide, et les données numériques peuvent être ensuite facilement archivées. L'investissement des praticiens est rapidement amorti ». Une dizaine de cabinets dentaires et deux laboratoires de prothésistes dentaires sont actuellement équipés avec ces systèmes. En associant un cliché panoramique 3D et une prise d'empreinte optique intra-buccale, les images sont superposées et traitées pour définir avec une très grande précision la pose du futur implant, et permettre ainsi des actes de chirurgie beaucoup plus sûrs. « Cela apporte une réelle qualité de travail aux praticiens mais aussi une nette amélioration de la qualité des soins pour les patients ».

Des équipements adaptés aux besoins de l'industrie

Autre domaine de prédilection d'Xpertis, l'industrie et plus particulièrement la géologie et l'instrumentation de l'eau. L'entreprise a obtenu un contrat d'exclusivité avec Oxford Instruments pour équiper les principaux sites miniers du territoire avec des

instruments portatifs d'analyse du minéral. « Ce type d'outil répond à un besoin des industriels de pouvoir effectuer des analyses directement sur le terrain avec un appareil plus convivial, qui dispose d'une excellente précision et autonomie et dont l'interface intuitive peut facilement s'adapter à leurs applications », selon Xavier Rousselot. En parallèle, la société commercialise des solutions pour l'instrumentation de l'eau en partenariat exclusif avec le groupe Aqualabo. « Ces outils répondent à des demandes très spécifiques en instrumentation. Le nouveau capteur de matières en suspension par exemple permettra des applications très variées, tant pour les professionnels miniers, les industriels que pour les projets environnementaux. »

Proposer un service de qualité

« Notre principale force, c'est notre service après-vente et notre expertise en termes de maintenance » précise le gérant. En effet, l'entreprise, en plus de vendre des équipements de haute technologie, propose des formations adaptées aux professionnels concernés et assure la maintenance des équipements installés. « Les professionnels nous font confiance et savent que nous sommes réactifs. Et cette réussite, nous la devons aussi à la cohésion de nos équipes, particulièrement professionnelles et efficaces. »

Surfer sur la vague des technologies de pointe nécessite une veille permanente et une grande capacité d'adaptation, un défi que souhaite relever Xpertis et toute son équipe pendant encore de nombreuses années.

Contact :

Xpertis
23 route de l'Anse Vata
Tél. : 28 61 20
www.xpertis.nc



OSMOSE CONSULTING

CRÉÉ EN 2009, LE BUREAU D'ÉTUDES ORGANISE SON SAVOIR-FAIRE AUTOUR DE DEUX DÉPARTEMENTS

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL & SERVICES A LA POPULATION

- En accompagnant les institutions et les administrations publiques pour favoriser la cohésion sociale, réduire les inégalités, contenir, diminuer les actes de délinquance.
- Stratégies locales de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Politiques éducatives locales.
- Contrat de Ville et rénovation urbaine.
- Gestion urbaine de proximité.

Exemples de prestation : diagnostic local de sécurité, accompagnement pour l'installation de CLSPD, rédaction de fiches thématiques de CLS, diagnostic pour mise en place et suivi de CEL/PEL, enquête de satisfaction de moyens de prévention, enquête sur le sentiment d'insécurité, évaluation des besoins de la jeunesse, diagnostic de quartiers urbains et en « brousse », étude de sûreté et de sécurité publique.

PROTECTION DES ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS & SERVICES AU PERSONNEL ET A LA CLIENTELE

- En accompagnant les organismes pour protéger les biens et sécuriser les personnes.
- Système de management intégré de la sécurité/sûreté.
- Protection de sites sensibles.
- Performance des organisations humaines.

Exemples de prestation : audit de sûreté et de sécurité de bâtiments, audit de systèmes de sécurité incendie, évaluation et amélioration des dispositifs d'urgence, de plans de continuité d'activité, de plans de reprise d'activité et de plans communaux de sauvegarde, contrôle des prestations de gardiennage, évaluation des dispositifs technologiques (vidéo, contrôle d'accès, détection intrusion, ...), séminaire droit et déontologie de la sécurité, étude d'impact, ...

Une équipe multiculturelle et pluridisciplinaire ayant une bonne connaissance de la Nouvelle-Calédonie : ingénieur « risques », juriste, coordinatrice en prévention sociale, animatrice d'actions communautaires.

Deux adresses pour vous servir.

Nouméa, Tél. 23 70 08 - 152, rue Auguste Bénébig - B.P. 14173 - 98803 Nouméa Cedex / Canala, Tél. 23 78 89 - 1, rue Marcel Nonnaro - 98813 Canala
 contact@osmoseconsulting.nc - Mob. 74 03 63

❖ SÔ RELAX : UN SALON DE MASSAGES SANS RENDEZ-VOUS



Un nouvel espace de massage, Sô Relax, a ouvert ses portes en juillet dernier Place des Cocotiers et propose des massages rapides avec ou sans rendez-vous. Olivier Pataud, fondateur et directeur du salon, a en effet décidé d'investir dans le bien-être en important un concept existant en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Thaïlande. Sô Relax propose actuellement cinq espaces de massage et est ouvert en continu. « Nous disposons de sièges et de fauteuils pour les massages rapides et d'une table de massage récemment acquise pour les massages du corps ainsi que les soins et les massages du visage. C'est une formule idéale pour venir se détendre à la pause déjeuner ou lorsque nous avons un petit créneau dans la journée » indique le gérant. En complément, l'enseigne commercialise des soins et huiles pour le corps et le visage de la marque thaïlandaise Thann.

❖ Sô Relax
28 rue Anatole France
Place des Cocotiers
Tél : 45 45 28
f so.relax.noumea

12

❖ La passion du vin



C'est lors d'un stage effectué à Londres, dans le cadre de ses études, qu'Alexandra Quintard s'est découverte une passion pour le vin et l'œnologie. Forte (notamment) d'un Mastère en commerce international vins et spiritueux et d'un diplôme en dégustation et œnologie décroché à la Faculté de Bordeaux, la jeune femme a créé Cosmopolit'vin il y a un peu plus d'un an, et propose depuis lors des conseils en vins et en spiritueux. Accompagnement des entreprises, sourcing,

présentation lors de dégustations, développement des outils de communication (fiches produits, publicité, encart sur Facebook, etc.), agencement en magasins (...), les services proposés sont nombreux. Alexandra Quintard compte parmi ses clients des hôtels et des grandes surfaces, « ce qui m'a amenée à intervenir sur une foire aux vins, de la sélection de crus jusqu'à la mise en avant des produits en rayons avec, bien sûr, des conseils dispensés à la clientèle pour l'aider à faire sa sélection. »

❖ Cosmopolit'vin
Tél : 74 78 38
alexandra.caledonia@gmail.com

❖ AZ propreté fait barrage à la saleté !



Créée en décembre dernier, la société AZ propreté est spécialisée dans le nettoyage des entreprises, des agences immobilières, des collectivités et des domiciles de particuliers. Entretien des parties communes, décapage de toitures, de gouttières, de garde-corps, désinfection des cuisines, prestation de fin de chantier (évacuation des déchets, mise en propreté des lieux, etc.), nettoyage de véhicules... AZ propreté s'illustre dans de nombreux domaines. Son plus ? La garantie d'un travail bien fait.

« Nous proposons des audits et des contrôles sur les prestations afin de vérifier la qualité du travail effectué selon une périodicité qui varie en fonction des desiderata des clients », note Mickaël Roby, le gérant. Ce jeune chef d'entreprise, qui a enseigné au CFA Lucien Mainguet et travaillé à la Mission d'insertion des jeunes (MIJ), a délibérément choisi de développer sa société en y intégrant un volet social. Il se dit prêt à accueillir en stage des personnes en réinsertion sociale et professionnelle, notamment avec l'ETFPA, « parce que tout le monde a droit à une seconde chance ».

❖ AZ propreté
Tél : 74 58 69
az.proprete.nc@gmail.com

❖ C'Bon : le traiteur chinois moderne et convivial



C'Bon a ouvert ses portes du côté du lycée de Normandie en septembre dernier pour le plus grand plaisir des amateurs de spécialités chinoises. Aux commandes, deux associés : Michel Fongue, commerçant calédonien et Atong Yuen, professionnel de la restauration avec plus de 20 ans d'expérience sur le territoire. En pratique, les clients découvrent un traiteur moderne aux couleurs sobres et aux plats alléchants avec un espace extérieur pour pouvoir manger sur le pouce. « Nous voulions ouvrir une boutique-traiteur qui soit accueillante, conviviale et qui réponde aux normes d'hygiène » précise Michel Fongue. L'équipe, composée de quatre personnes, propose des plats chinois traditionnels (à base de viande ou de poisson) et également la spécialité du chef, originaire de la région de Canton : le porc croustillant et le Maa Tinito (plat typique de la cuisine chinoise tahitienne). De quoi ravir les habitants et travailleurs des alentours, le midi comme le soir !

❖ C'Bon
1 rue Pierre Lécole, Normandie
Tél : 43 99 88
f cbonnoumea

Un parfum d'aventure dans votre déco !

Stéphanie est une passionnée de voyages qui aime partir à la découverte de nouvelles cultures et dénicher dans ses explorations des créations artisanales originales. Pour donner vie à sa passion, elle a mis de côté sa carrière au sein d'une compagnie aérienne pour ouvrir en août dernier sa propre boutique de déco à l'Anse Vata. « *Je vais chercher tous les produits moi-même et privilégie les objets de facture artisanale, tout particulièrement les pièces ethniques et les motifs bohèmes.* » Et en effet, on ne saurait résister au charme de cet espace dédié à la décoration, l'art de la table, le linge de maison, aux luminaires et autres accessoires venus tout droit d'Inde, d'Indonésie ou de Thaïlande. « *J'essaie de bouger tous les six mois pour dénicher des nouveautés. Je fonctionne au coup de cœur, il faut que ce soient des pièces qui me plaisent et qui me parlent.* » Dernier voyage en date ? Le Mexique. Rendez-vous chez Ikat & Cashemire pour découvrir les fruits de cette nouvelle expédition.

Ikcat & Cashemire
Tél. : 24 96 04
IKAT-Cashemire



Geron'immo se développe



L'agence immobilière Geron'immo vient tout juste de déménager à Motor Pool et bénéficie ainsi de bureaux plus grands. « *Nous sommes neuf collaborateurs sur Nouméa et nous commençons à nous sentir à l'étroit dans nos anciens locaux !* » indique David Cado, le gérant de l'agence. Avec 80m² de surface, nul doute que les salariés et les clients de l'agence vont gagner en confort. L'agence est actuellement présente sur Nouméa et en Brousse avec un commercial basé à Bourail. Mais Geron'immo voit grand et a décidé d'adapter sa stratégie commerciale au marché de l'immobilier local en ouvrant début 2016 un nouveau bureau à Koné avec deux personnes embauchées à plein temps. « *Nous avons souhaité développer notre activité dans le nord tout en bénéficiant d'un rayonnement sur la côte est afin d'augmenter notre volume de transactions. Nous pourrions bientôt dire que nous nous trouvons à moins de 100 kilomètres de n'importe quel client !* »

Agence Geron'immo
2 rue du Pasteur Delord, Motor Pool
Nouméa - Tél. 26 46 68
Brousse sud - Tél. 64 32 42
Brousse nord et côte est - Tél. 75 05 71
www.geronimmo.nc

Des produits laitiers locaux et naturels



Lait Délice

SPECIALITÉS LAITIÈRES



Laurent et Alexandre, deux spécialistes de l'agro-alimentaire, ont lancé leur propre marque de produits laitiers en juillet 2014.

Leur crédo ? Fabriquer des produits locaux, avec des ingrédients naturels et les vendre en Nouvelle-Calédonie. Au lancement,

Les Délices du Caillou proposent trois références : un yaourt à la vanille de Lifou, un yaourt nature et un fromage blanc nature. Aujourd'hui fraîchement installés dans leur nouveau site de production à Ducos, ils fabriquent en plus de la crème fraîche, du yaourt grec, du fromage blanc à la vanille et des yaourts aromatisés aux fruits. « *Nous disposons maintenant d'un nouvel agrément qui nous permet d'atteindre d'autres marchés. Nous avons ainsi gagné en souplesse dans*

les volumes et souhaitons cibler les collectivités, les écoles notamment » nous indique Laurent Villemint, l'un des deux associés. De beaux projets qui pourraient aboutir à des recrutements courant 2016.

Les Délices du Caillou
Tél. : 93 68 39
www.jeco.nc/vitrines
les-delices-du-caillou

Stosa Cucine : les cuisines italiennes sur mesure



Depuis plus de 50 ans, Stosa Cucine fabrique des cuisines italiennes haut de gamme. Le showroom de Trianon dédié à la marque s'est récemment agrandi et dispose dorénavant d'un espace de vente de 200 m². Tout le mobilier et les équipements proposés sont faits sur mesure pour s'adapter aux besoins d'une clientèle exigeante et sont fabriqués en Toscane, ce qui permet un grand choix de matériaux. « Stosa Cucine est le leader sur le marché des cuisines en Italie et leur design est très apprécié en Nouvelle-Calédonie. Le haut de gamme suppose des prestations de qualité. Pour cette raison, nous travaillons avec une équipe d'une dizaine de menuisiers et de compagnons, de vrais spécialistes au savoir-faire reconnu » précise Nicolas Devillier, responsable commercial. Afin de répondre à la demande, Stosa Cucine a également ouvert un atelier de transformation du Corian, à Nouméa, afin de réaliser des plans de travail en résine sur mesure et en une seule pièce. Un pas de plus pour devenir une marque incontournable des produits de luxe sur le territoire.

Stosa Cucine
23 route de l'Anse Vata
Tél. : 23 85 90

Dure'ma ingénierie !



Gilles Briand est ingénieur en bâtiment et génie civil. C'est en novembre 2014 qu'il crée son bureau d'études et d'ingénierie des structures sous la forme d'une EURL qu'il baptise Dure'ma ingénierie, en référence à ses origines maréennes. En effet, en langue nengone, « dure'ma » représente la charpente d'une case. Ses missions s'articulent autour de la maîtrise d'œuvre pour les lots de fondation, le gros œuvre et les charpentes, de la phase d'études jusqu'à la réception des travaux, aussi bien pour les constructions neuves que pour les bâtiments déjà existants. Dans ses cordes également, les études d'exécution en béton armé ou métallique et de charpentes. « Ces études comprennent notamment la production des plans d'ensemble, les coupes et détails nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que les notes de calculs correspondantes (plans de coffrage, plans de ferrailage, etc.) », souligne-t-il. Parmi ses projets en cours, la réhabilitation d'une demi-lune à Pouembout pour la partie charpente et la création de bureaux à Koné.

Dure'ma ingénierie
25 rue André Capiez
Tél. : 82 49 00
contact@durma.nc

OCEANIC ENERGY CONCEPT : UNE SOCIÉTÉ À TAILLE HUMAINE



Cette société d'électricité industrielle et tertiaire est le fruit de trois associés : Stéphane Schmitt, Patrick Guedon et Pascal Cayre. Ses domaines d'activités ? Les installations de courants forts, haute et basse tension (conception et mise en œuvre de tableaux électriques, notes de calculs, appareillages divers, rationalisation électrique, etc.), les installations de courants faibles (vidéosurveillance, alarmes anti-intrusions, contrôle d'accès...), l'instrumentation et les automatismes. Sa force ? Une grande expérience des bureaux d'études économiques et techniques assortie d'une large palette d'appareils de mesure à la pointe lui permettant de proposer un vaste éventail de prestations. « Ainsi, nous sommes en mesure de faire de la préconisation, des analyses de cahiers des charges, des études de projets et, de fait, de proposer des solutions efficaces aux différentes problématiques rencontrées », explique le gérant, Pascal Cayre. Installée à Païta, la société compte six salariés, qui résident pour la plupart sur la commune. Une volonté affichée du gérant qui mise sur une structure familiale de proximité et œuvre en faveur du bien-être de ses employés.

Oceanic energy concept
N° 27 ZIZA - BP 9141 - 98840 Païta
Tél. : 45 40 41 / 75 40 23

« Awa fin valab » l'impression !



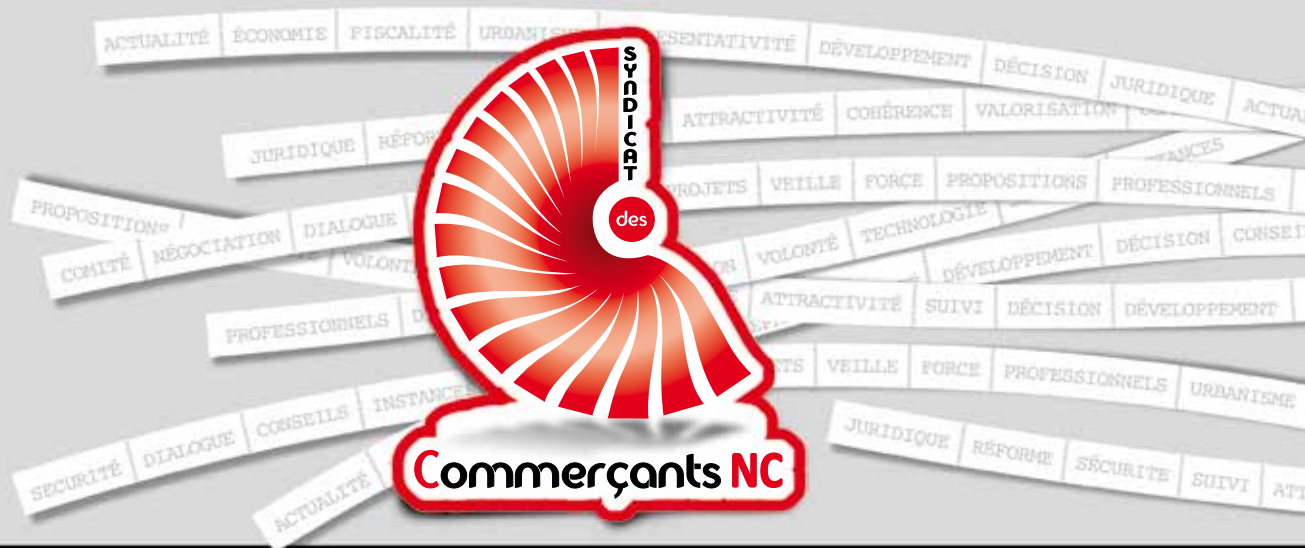
© Produit Lokal

La société Produit Lokal est spécialisée dans l'impression et la vente de tee-shirts estampillés d'expressions humoristiques empruntées au jargon calédonien : « kassépaslatête », « cé ça ké bon », « awa fin valab », « boulette ou quoi ? »... Difficile de passer à côté ! Diffusés dans 150 points de vente situés sur la grande terre et les îles, les produits Lokal séduisent les touristes mais aussi les Calédoniens et s'adressent aux petits et aux grands ! « Nous proposons deux gammes différentes, indique Robert Zoller qui a racheté la société en 2012. La première porte sur la déclinaison d'une trentaine de phrases ou d'expressions calédoniennes, la seconde illustre une dizaine d'animaux marins (tortue, raie, etc.) emblématiques de la Nouvelle-Calédonie, à l'image du cagou. » La production 100 % locale est constituée à 98 % de tee-shirts, le reste étant composé de casquettes, de paréos et de serviettes de bain. De nouveaux modèles sont régulièrement imaginés et mis en vente sous forme de test dans différentes couleurs avant d'être commercialisés en plus grand nombre. Et la rentrée 2016 pourrait bien réserver quelques surprises !

produitlokal.nc

Être informés, représentés et soutenus

Commerçants de Nouvelle-Calédonie, soyez au cœur de l'actualité.



2016 REFORME DE LA FISCALITE

Restez attentifs et vigilants : rejoignez-nous !

Contact SC NC : syndicatcommerce@lagoon.nc – Standard 27 54 10

besart



Recrutement permanent ou temporaire?

Nous vous connectons à tous les talents !!

MANPOWER

Créateur de Solutions pour l'Emploi
www.manpower.nc

What Do You Do ?

Manpower

37, route de la Baie des Dames - Ducos
BP 27826 - 98863 Nouméa

Tél : 25 01 50

agence.ducos@manpower.nc



Manpower Koné

22, lot Industriel et Artisanal
BP 20 - 98860 Koné

Tél : 42 52 42

agence.kone@manpower.nc

La passion au service de l'accompagnement juridique des entreprises

Véronique Chodzko a fondé son cabinet de conseils juridiques aux entreprises il y a huit ans. Elle a choisi de mettre son expérience et ses compétences au service des créations et de l'accompagnement des sociétés locales et internationales.



© Véronique Chodzko

16

C'est à la pépinière d'entreprises de la CCI que Véronique Chodzko a établi ses quartiers car « la CCI propose un service de qualité, l'équipe est très agréable et l'emplacement est idéal ! » souligne-t-elle. Cette juriste calédonienne intervient dans tous les domaines du droit des affaires et a travaillé pour de grandes entreprises du territoire avant de se lancer à son compte. Son parcours ainsi que sa connaissance des spécificités juridiques locales en font une experte dans certains domaines de la réglementation applicable en Nouvelle-Calédonie.

Conseiller des entreprises locales

Véronique Chodzko consacre une partie importante de son temps à la veille juridique afin de conseiller au mieux ses clients. « Le droit calédonien est en constante évolution et nécessite une veille juridique personnalisée et adaptée à l'entreprise. Dans le cadre de mon métier, je suis donc de très près l'évolution du droit, je dois me tenir à jour en permanence et être opérationnelle sur tous les sujets du droit des affaires. » Cela lui permet d'être à même de suivre aussi bien des grands groupes (la majeure partie de sa clientèle) que de plus petites structures qui lui confient la rédaction et la négociation de leurs contrats, notamment. « J'accompagne certaines entreprises depuis des années. Il m'arrive même de faire du bénévolat juridique lorsqu'il s'agit de projets qui me tiennent à cœur. » Véronique Chodzko est plus que tout attachée aux valeurs qu'elle a associées à son activité : la réactivité, l'intégrité, la transparence ainsi que le sens de l'écoute et l'empathie. Dans cet esprit, elle tient à garder un contact privilégié avec chacun de ses clients. Les entreprises locales ont, selon elle, un rôle à jouer dans l'évolution du système juridique calédonien. « Les individus sont tous acteurs du développement juridique pour construire un droit moderne et adapté à la vie économique du pays. Dans

cet esprit, j'essaie moi aussi d'œuvrer pour l'évolution et la construction du territoire. » Dans cette optique, la juriste a décidé de s'impliquer dans le développement de projets d'envergure en province Nord.

S'ouvrir à l'international

En plus de travailler en collaboration avec les entreprises locales, Véronique Chodzko tient également à garder une ouverture vers l'international et travaille de plus en plus avec des entreprises étrangères, en particulier australiennes. « Depuis huit ans, j'accompagne dans leur projet les entreprises qui sont installées ou qui souhaitent s'installer sur le territoire, afin de les aider dans leurs démarches pour obtenir certaines autorisations administratives. » Elle a d'ailleurs pour projet de s'inscrire à la CCI française de Sydney en 2016, afin d'avoir une visibilité supplémentaire en Australie et d'élargir son réseau. « Selon moi, l'ouverture à l'international est nécessaire lorsque l'on vit en Nouvelle-Calédonie. D'autant plus que la pratique du droit calédonien est influencée par les droits anglo-saxons des pays qui nous entourent. » Si Véronique Chodzko ne fait pas de publicité directe, elle a clairement intégré les outils du web pour avoir une visibilité en ligne. « Mon site Internet, ma présence sur les réseaux professionnels internationaux et localement ma vitrine sur Jeco.nc sont des outils importants pour le développement de mon cabinet. » Grâce à ces supports, elle est régulièrement sollicitée par des entreprises chinoises qui souhaitent faire appel à son expertise sur le territoire.



+ d'info au 256 990

coût d'un appel local

► www.bci.nc



ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

Contact :

Cabinet juridique Chodzko SARL
5 rue de Verdun
Espace performance - 3^e étage
Tél. : 24 31 05 - 77 46 28
consult@juridic.nc
www.veroniquechodzko.com

GFC S.A.R.L.

Fondations - Confortement de talus




77 28 90 - 75 44 25

e-mail : admin@forages.nc

PEUGEOT PROS

VOUS AVEZ DES BESOINS,
NOUS AVONS LES SOLUTIONS



 www.peugeot.nc

PEUGEOT UTILITAIRES

MOTION & EMOTION



 **MENARD - 41 44 70**
AUTOMOBILES - cfoogroup.com

Ouvert : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 18h - le samedi 8h30 à 11h30
Nouveau showroom : NC Motors à Koné 46.61.61 - Nos agents : Profils Pacifique à Bourail 79.79.51 - YC Services à Koumac 99.08.30 - Parkauto à Poindimié 77.66.29

Marchés publics : c'est parti pour la dématérialisation !

Simplification, rapidité, efficacité, économie, écologie et sécurisation, tels sont les objectifs du gouvernement avec la mise en ligne obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2016, des marchés publics de l'ensemble des directions et des établissements publics sur sa plate-forme. Cette dernière est désormais ouverte aux collectivités qui souhaitent y adhérer.

Comme l'explique Sébastien Jegoux, responsable de la cellule des marchés publics au gouvernement, « dès 2013, la Direction des affaires administratives a porté un projet de plate-forme de dématérialisation des marchés publics. Jusque-là réservée aux appels d'offres de la Nouvelle-Calédonie, elle a désormais vocation à devenir, depuis le 1^{er} janvier 2016, la plate-forme de tous les services publics du gouvernement et de toutes les collectivités et institutions qui souhaitent y adhérer ». En effet, cette ouverture s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN), puisque la dématérialisation des consultations des appels d'offres des marchés publics est devenue obligatoire depuis cette date pour l'ensemble des collectivités. « En conséquence, tout marché d'un montant égal ou supérieur à 40 millions de francs, devra obligatoirement être mis à disposition de manière électronique et accepter les réponses électroniques des entreprises. Néanmoins, afin d'intéresser au plus vite les maîtres d'ouvrages (Provinces, communes, établissement publics, Chambres consulaires, etc.) et également permettre aux entreprises de percevoir rapidement l'intérêt de cette plate-forme, le gouvernement souhaite y publier toutes ses procédures dont le montant est supérieur à 20 millions de francs. »

Favoriser le jeu de la concurrence

Les avantages de cette plate-forme sont nombreux : plus simple grâce à une centralisation des offres, plus efficace en raison d'un service de veille, plus rapide (téléchargement immédiat des dossiers de consultation, remise des offres), moins coûteuse (économie de papier, frais postaux) et donc plus respectueuse de l'environnement, une sécurité assurée via un certificat électronique... Mais ce n'est pas tout ! « Avec cet outil, nous souhaitons favoriser le jeu de la concurrence des entreprises tout en leur offrant une meilleure visibilité », ajoute Sébastien Jegoux. En effet, cette plate-

forme permettra à tout chef d'entreprise inscrit sur le site marchespublics.nc via un compte personnel, de consulter les annonces d'information, de consultation et d'attribution, de s'inscrire à un service de veille avec des alertes mail, d'échanger par voie électronique des informations avec l'acheteur et de déposer un dossier de réponse sans avoir à se déplacer. Seule contrainte, la réponse devra être sécurisée via un certificat électronique. « Contrairement à la création d'un compte, entièrement gratuit, cette fonctionnalité va nécessiter un petit investissement de la part des entreprises qui devront s'acquitter d'un certificat de signature électronique (clé USB) conforme au RGS, ou équivalent, dont le coût s'élève à environ 12 000 francs par an. Pour celles qui choisiront cette option, les avantages sont nombreux. Parmi eux, un gain de temps considérable assorti d'un gage de sécurité puisqu'elles conserveront tout l'historique de leur démarche. Les autres auront toujours la possibilité de s'en acquitter par la voie postale », note Sébastien Jegoux.

Une hotline bientôt disponible

Concernant les maîtres d'ouvrage, l'inscription sera payante à compter du 1^{er} juillet 2016. L'abonnement s'élèvera à 10 000 francs par mois. À cela, viendra s'ajouter le coût par tranche de procédure. À noter qu'il sera encore possible de consulter et de répondre aux appels d'offres des marchés publics « en mode papier » puisque les deux systèmes vont, pour l'heure, coexister. L'objectif est double : il s'agit de laisser le temps aux entreprises de découvrir ce nouveau portail et de répondre à une problématique liée à l'utilisation de l'outil informatique dans certaines zones géographiques, notamment en ce qui concerne les TPE. Enfin, une hotline sera mise en place au cours du 1^{er} semestre 2016 à l'attention des entreprises, afin de les aider à s'approprier ce nouvel outil.

Contact :
marchespublics.nc



❖ La BSP consolide sa présence dans le Pacifique



Comme annoncé en janvier 2015, la Bank South Pacific (BSP), plus grande banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a conclu un accord avec la Westpac pour ac-

quérir ses opérations bancaires dans cinq pays de la région pour un montant total d'environ 10 milliards de F CFP. L'ensemble de l'opération s'est étalé sur l'année : les Samoa, les Cook et les Tonga dans un premier temps, les Salomon ensuite puis enfin le Vanuatu fin novembre. Avec son antenne fidjienne, cela porte à sept le nombre de pays de la région dans lesquels la BSP est désormais présente.

❖ L'immobilier commercial en pleine mutation à Auckland

Deux facteurs concomitants sont en train de transformer profondément une partie du marché de l'immobilier commercial à Auckland. D'une part, l'arrivée d'entreprises étrangères, notamment nord-américaines, qui cherchent à pénétrer rapidement le marché local et, d'autre part, le boom technologique kiwi qui donne naissance à des entreprises susceptibles de croître à très grande vitesse. Dans les deux cas, la demande est similaire : des solutions clé en mains, modulables, souvent sur de petites surfaces et dans des quartiers prestigieux du centre-ville.

ACCORD AÉRIEN ENTRE MÉLANÉSIENS

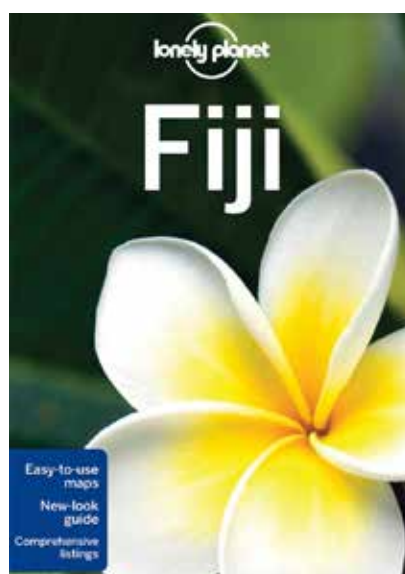
Solomon Airlines, Air Niugini et Air Vanuatu sont désormais liées par un accord tripartite de code-sharing (partage de code) signé lors de l'assemblée générale biennale de l'Association des compagnies aériennes du Pacifique Sud (ASPA), qui s'est tenue à Brisbane en fin d'année dernière. Outre l'intérêt qu'un tel accord présente pour les transporteurs (commercialisation, réservation, etc.) et le bénéfice que peuvent en attendre les voyageurs sur la compétitivité des tarifs, ce partenariat entre les trois compagnies mélanésiennes se veut également un vecteur de promotion des valeurs du Groupe Fer de Lance.



FORTES INÉGALITÉS HOMMES/FEMMES AU TRAVAIL EN AUSTRALIE

Selon une récente étude de l'agence nationale pour l'égalité des sexes en milieu professionnel menée sur 12 000 employeurs et 40 % de leurs employés, les inégalités hommes/femmes restent particulièrement marquées dans le pays : les hommes gagnent en moyenne 24 % de plus que les femmes, elles sont moins de 15 % à occuper des postes de direction générale, moins du tiers dans des fonctions d'encadrement supérieur et sur les 200 plus grandes entreprises australiennes, seules 40 ont au moins 30 % de femmes dans leurs conseils d'administration et 30 n'en ont encore aucune !

❖ Fidji dans le top 10 du Lonely planet



Le numéro un mondial de l'édition des guides de voyages indépendants, bible d'un nombre incalculable de voyageurs depuis plus de 40 ans, a sélectionné Fidji comme faisant partie des 10 destinations phares pour 2016. Tourism Fiji s'en félicite et souligne que ce qui est montré à travers les différents supports de l'éditeur est dense, varié et tout à fait inspirant pour les visiteurs à chaque étape de leur séjour. Ses responsables s'attendent à ce que cette mise en avant génère des retombées très significatives pour le secteur touristique du pays.

❖ Wallis-et-Futuna dispose enfin de son réseau mobile

Wallis-et-Futuna, qui était le dernier territoire français à être privé de la technologie de téléphonie mobile, dispose désormais de son réseau 3G et 4G. Installé par une équipe d'une dizaine de salariés de l'équipementier suédois Ericsson arrivée en avril dernier, avec le soutien du personnel du Service des postes et télécommunications (SPT), sa mise en service a été effectuée la veille de Noël. Depuis, les quelques 13 000 habitants de l'archipel bénéficient des services de téléphonie mobile usuels avec accès à Internet sur leurs smartphones, voire au haut débit avec la 4G.

La Secal au service des aménagements de la province Nord

Jeudi 10 décembre, la Secal a inauguré ses nouveaux bureaux de Koné. Implantée en province Nord depuis les années 90, la société d'économie mixte veut permettre aux élus et aux collectivités de concrétiser leurs projets de développement dans cette région en plein essor.



20

C'est en présence de Yoann Lecourieux, président de la Secal, Marie-Paule Robineau, directrice générale, du secrétaire général du Haut-Commissariat de la République, Laurent Cabrera, du premier vice-président de l'Assemblée de la province Nord, Yannick Slamet, des autorités coutumières et des salariés de la Secal de Koné qu'a eu lieu l'inauguration des bâtiments fraîchement livrés début décembre. Une évolution importante pour la Secal qui souhaite s'investir durablement dans les projets du nord et donc proposer à ses salariés des locaux confortables et adaptés à leurs besoins.

Contribuer au rééquilibrage socio-économique de la Nouvelle-Calédonie

Cette entreprise publique locale accompagne sur le terrain les actions provinciales dont les enjeux sont nombreux : soutien à l'implantation d'activités créatrices d'emplois, protection et valorisation de l'environnement, désenclavement routier et aménagement du territoire en terres de droit commun ou coutumières, développement des activités culturelles et sportives... « Notre rôle est de nous adapter aux besoins des collectivités locales » indique Marie-Paule

Robineau. Dans cette optique, la construction de nouveaux bureaux plus fonctionnels permettra à la Secal de développer son activité dans la région. « Une équipe d'une dizaine de personnes occupe une partie du nouveau bâtiment. Les bureaux restants ont été loués ou vendus à des entreprises locales. Pour le moment, un architecte et les membres du SPIP (le Service pénitentiaire d'insertion et de probation) se sont installés dans l'immeuble avec nous » précise la directrice. Cette évolution va également permettre à la société de pérenniser son positionnement dans le nord.

Des projets de développement d'envergure

La Secal, à la demande de la province Nord, pilote d'importants projets de désenclavement routier. La liaison entre Hienghène et Kaala-Gomen fait ainsi partie des aménagements prévus à partir de 2016. Le développement socio-économique des tribus situées sur ces deux communes est entravé par la difficulté d'accès, alors que la qualité des sites traversés pourrait permettre le développement du tourisme. « Les ouvrages vont commencer en début d'année et se poursuivre sur six à huit ans »

précise Stéphane Michaud, directeur de l'agence nord de la Secal. En parallèle, la société a entrepris à la demande de la province Nord, maître d'ouvrage, d'aménager le col d'Amos sur son versant ouest. Cette portion de route représente un linéaire de près de 3,4 kilomètres, et propose un tracé sinueux et très pentu. L'enjeu est double : améliorer les conditions de transport des personnes et des biens sur cet axe privilégié de communication (confort et sécurité des usagers) et pérenniser les conditions de franchissement du col. La Secal accompagne également au quotidien les communes et les opérateurs parapublics dans leurs réalisations au bénéfice des populations, souvent éloignées des services de proximité proposés dans les centres urbains. Elle intervient donc en réalisant des structures de proximité adaptées visant à promouvoir l'accès aux services culturels, sportifs, de santé ou encore de formation professionnelle. La réfection des ponts du petit Kokingone et grand Kokingone, l'extension du centre culturel de Hienghène, la construction des deux centres de formation de Touho (un plateau de formation marine et un plateau de formation non dédié) et des centres culturels de Houaïlou et de Canala sont autant de projets inscrits sur le plan pluriannuel d'investissement de la province et pour lesquels la Secal interviendra. « L'entreprise dispose d'une position avantageuse en province Nord, des projets intéressants nous sont confiés, et les institutions continuent à nous faire confiance » conclut Stéphane Michaud.

Contact :
 Secal agence nord
 311 rue des Cassis, Koné
 Tél. : 47 73 80
secal.nc

UCI

Usinage Conception Import

**DECOUPE AU JET D'EAU
DU SUR-MESURE SUR TOUS MATERIAUX**



Art

Création originale et reproduction
Sculpture,
Moblier, ...
Bois - Verre - Carrelage - Plastiques



Habitat

Garde-corps,
Palissades,
Résilles,
Grilles de sécurité, ...

Industrie

Platines et brides rondes,
Goussets et oeillets,
Plaques de frappe,
Pignons et engrenages, ...

Acier doux - Acier dur - Inox - Aluminium - Titane



uci.clientele@gmail.com 97 77 98 - 24 88 55
www.uci-nc.com



OSSATURES METALLIQUES DU NORD

Contact : 78 32 73 / 76 22 86 / 42 46 86 - BP 195 - 98833 VOH

La Nouvelle-Calédonie : future « smart country » ?

Dans un contexte de défis environnementaux liés au climat et au développement durable, la Nouvelle-Calédonie s'interroge à juste titre sur l'aménagement de son territoire en termes d'énergies et de nouvelles technologies. Ainsi, l'OPT et la Secal ont organisé une Smart Day, le 26 novembre, afin de réfléchir ensemble aux différentes stratégies territoriales pour agir durablement.

La Smart Day a été inspirée du concept de smart-cities qui se développe dans plusieurs pays du monde, notamment en Europe et en France. Les smart-cities (ou villes intelligentes) utilisent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer la qualité de vie au quotidien : mobilité, habitat, services publics, réseaux (eau, électricité), déchets... Dans un contexte d'urbanisation croissante, les territoires cherchent désormais à optimiser leur fonctionnement tout en réduisant leurs coûts. Mais comment adapter ces modèles aux territoires calédoniens pour répondre aux défis des générations futures ? L'Observatoire numérique Nouvelle-Calédonie a été sollicité pour animer une journée de conférence-débat qui a réuni 80 participants afin de répondre à cette problématique.

Définir les modèles de stratégies territoriales et d'innovation

Les entreprises, quant à elles, bénéficient déjà de ces avancées technologiques. Tout particulièrement concernant l'accès à l'information devenu de plus en plus rapide et facile. Les badges, écrans connectés ou encore vêtements connectés sont autant de produits qui

ont poussé au partage d'informations et à l'analyse de nouvelles données.

Les objets connectés ont également vocation à donner aux entreprises des informations précises sur leurs salariés, notamment en matière de bien-être. Les bracelets connectés seront ainsi bientôt capables d'indiquer le niveau de stress des salariés ou de les inciter à faire du sport. Telle l'Apple Watch qui peut d'ores et déjà vous suggérer de vous lever toutes les heures en émettant une alerte si vous êtes trop sédentaire !

Les entreprises utilisent déjà, pour certaines, des thermostats intelligents qui leur permettent de faire des économies d'énergie et de répondre ainsi à un besoin croissant de participer au développement durable de notre planète.

Les applications sont innombrables et pas toutes encore connues !

Des opérateurs d'aménagement et de réseaux investis dans l'innovation territoriale

Mettre en place des véhicules en auto-partage, créer une application permettant de recevoir les informations en temps réel sur les places de parking disponibles en centre-ville ou encore construire des logements connectés : ce sont

autant de possibilités d'évolution envisagées dans les années à venir. « L'avènement de tous ces dispositifs modifie notre façon de penser l'aménagement. Il s'agit pour nous d'intégrer les besoins et les préoccupations des utilisateurs en amont des projets de construction » a souligné Marie-Paule Robineau, directrice de la Secal. Pour exemple, l'OPT NC a investi plusieurs milliards de francs dans la 4G et le très haut débit. « On se donne 10 ans pour réaliser la transition de tout le territoire vers la fibre optique. Nous souhaitons élargir notre réseau de télécoms et d'agences, donner l'accès à des boîtes postales et à des distributeurs de billets à tous les habitants du territoire. L'objectif global est d'apporter le même service partout et pour tout le monde. Il s'agit réellement d'un projet-pays » a précisé Philippe Gervolino, directeur général de l'OPT-NC.

Initier de nouveaux partenariats et répondre aux enjeux d'investissements d'avenir

« L'expérience de la Caisse des dépôts dans l'accompagnement des collectivités locales montre l'importance de mettre en place des partenariats public-privé (SEM, DSP, PPP...) » a, pour sa part, précisé Laurent Depommier-Cotton, directeur du département Transition numérique de la Caisse des dépôts à Paris, présent pour l'occasion. L'ADEME accompagne déjà des initiatives de transitions énergétiques et écologiques sur le territoire, tels que Energéco pour aider les usagers à gérer leur consommation énergétique, ou encore covotourage.nc, site internet spécialisé dans l'utilisation partagée par plusieurs voyageurs d'un véhicule pour un trajet donné. La Caisse des dépôts et l'ADEME ont tous deux attiré l'attention des participants sur l'existence des programmes d'investissement d'avenir (PIA) auxquels la Nouvelle-Calédonie peut tout à fait répondre, afin d'imaginer des projets partenariaux structurants et répondant aux défis énergétiques, écologiques, technologiques adaptés aux territoires calédoniens.



©Rezo

Ayez une longueur d'ayance avec L@goon

PASSEZ À LA FIBRE



INSCRIVEZ-VOUS !

www.lagoon.nc

☎ **28 88 88** | contact@lagoon.nc | www.lagoon.nc | LagoonNC
BOUTIQUES DUCOS - PLEXUS | NOUMÉA SUD - SHOP CENTER VATA | KONE - CENTRE COMMERCIAL TEARI

Vous allez aimer le web

www.lagoon.nc

MON ENTREPRISE



BESOIN
DE DÉVELOPPER
OU D'INSTALLER
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS
À VENDRE À PARTIR DE
10 MILLIONS.



secal

Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

PARC D'ACTIVITÉS PANPA
Dumbéa
sur mer
nouvelle ville, nouvelle vie



© SLN



© Fred Payet



© Stéphane Mériton

Dossier

Retrouver l'esprit pionnier : un enjeu pour l'économie calédonienne 1^{ère} partie

L'esprit pionnier, qui a fait de la Nouvelle-Calédonie une terre d'entrepreneurs, est aujourd'hui entravé par une réglementation compliquée et un contexte économique tendu ne favorisant ni les initiatives ni la prise de risque. Deux facteurs qui ont pourtant grandement contribué à son développement. Alors que le territoire se retrouve à une époque charnière et doit trouver des alternatives pour sortir de son économie monolithique suspendue aux variations du cours du nickel, la CCI entend relancer cette culture pionnière. Loin d'être le fruit du hasard, celle-ci est un système fait de composantes complexes qui pourrait être modernisé et adapté au contexte actuel. Et permettre ainsi de relancer l'entrepreneuriat.

La Nouvelle-Calédonie se distingue de la Métropole par son esprit pionnier, hérité d'une situation de vastes terres nouvelles, de construction d'un pays et d'influences anglo-saxonnes. Ce contexte historique a mis la confiance et l'entraide au cœur des initiatives privées qui ont permis de construire et de développer l'économie. C'est la mine qui marque le point de départ de cette épopée pionnière avec le cuivre, l'or puis le nickel à la fin du 19^e siècle. L'agriculture et l'élevage s'y développent aussi - notamment pour nourrir le bague - grâce à l'acquisition de fonciers obtenus soit par le produit de la mine, soit par des politiques d'attribution foncière de l'État. Néanmoins, on observe déjà un foisonnement de petites activités qui favorisent le commerce entre les îles (le coprah), avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Métropole (le café). Durant cette période, l'État est un moteur, via le bague, qui structure une économie pour le faire fonctionner et mène une politique foncière favorable à l'entreprise privée : les terrains sont vendus à prix bas ou cédés à titre gratuit. L'initiative et la prise de risque sont doublement permises par une confiance en l'avenir et un cadre politique colonial stable. Et, même si la loi du plus fort prévaut, en l'absence de règle permettant tous les « bons coups », les petits entrepreneurs profitent d'une activité soutenue.

À partir de 1890, le Ministère des colonies affiche toutefois sa volonté de favoriser l'intérêt de certains lobbies industriels français au détriment des entreprises australiennes. Cette volonté se traduit par un renchérissement des importations associé à un régime douanier défavorable aux importations hors France.

1920-1940 : la structuration des entreprises pionnières

La crise de 1929 révèle la vulnérabilité de la Nouvelle-Calédonie face aux fluctuations de l'économie mondiale et va redistribuer les cartes. Près de 50 % des colons libres ayant immigré sur le territoire retournent en France. Ceux qui décident de rester intègrent des groupes pionniers et thésaurisent dans l'acquisition de foncier ou d'immobilier dans Nouméa. Les groupes pionniers orientés vers le commerce disparaissent. Seuls résistent ceux qui ont su se diversifier et se structurer. Pour s'en sortir, certains misent sur la création de nouvelles activités et de nouvelles entreprises, d'autres sur une diversification par le rachat de sociétés déjà existantes. En 1946, l'État met en place le FIDES (Fond d'investissement et de développement économique et social), renforcé après 1962. Les fonds publics investis servent alors à assumer le fonctionnement



et non plus l'investissement. « C'est le début d'une Nouvelle-Calédonie assistée », selon l'historien Ismet Kurtovitch. En 1969, l'État reprend le contrôle minier, interdisant la création d'usines privées. La monopolisation de l'économie par l'État paralyse l'investissement privé. Puis, les deux booms de 1970-1972 et des années 2000 sont caractérisés par l'enrichissement autour du nickel, du commerce, et du BTP. Dans cette phase d'enrichissement, l'industrialisation prend le pas sur l'exploitation de l'homme. Ces booms sont également caractérisés par l'enrichissement de Calédoniens comme de Métropolitains, accueillis et intégrés durant cette période faste. La confiance en l'avenir, démontrée par une croissance importante du tissu du BTP, est cruciale. D'autant qu'elle est assortie d'un sentiment d'appartenance commun : être Calédonien. Pour autant, cette appartenance ne touche pas encore le milieu mélanésien...

« L'économie s'est construite grâce à l'entrepreneuriat privé, avec notamment deux booms récents qui marquent l'esprit collectif : le boom du nickel des années 1970 et le boom immobilier des années 2000. Tous deux ont été accompagnés et nourris par des flux migratoires enrichissants. »

La culture pionnière

« L'esprit pionnier qui a fait de la Nouvelle-Calédonie une terre d'entrepreneurs s'est forgé sur un système favorisant le développement collectif par l'initiative et l'enrichissement (monétaire ou non) personnels », observe l'élu de la CCI, David Guyenne. Il se caractérisait notamment par de la débrouillardise, une liberté de s'installer, d'entreprendre, de construire, des espaces immenses, moins de réglementation, pas d'impôts... Tout était plus facile. Les gens pouvaient construire des choses pour leur famille et c'est toute la Nouvelle-Calédonie qui en bénéficiait. » Pour y arriver, l'entraide était monnaie courante. « Les systèmes bancaires étant très limités et pas accessibles à tout le monde, les gens se prêtaient facilement de l'argent pour développer un projet, souligne l'historien Louis-José Barbançon. Il y avait un investissement personnel de ces familles pionnières dans le développement économique de la Nouvelle-Calédonie et à travers ce comportement, une certaine confiance en l'avenir (...). Mais n'oublions pas que cet esprit pionnier s'est développé dans un contexte où les règles, y compris sociales, étaient quasi inexistantes puisqu'il fallait tout créer, mais aussi sur la base de l'exploitation des hommes qui constituaient à l'époque une main-d'œuvre extrêmement bon marché, et la spoliation des terres kanak. »

Innovation, engagement personnel et entrepreneuriat

Aujourd'hui, à une époque charnière pour la Nouvelle-Calédonie, il existe pourtant un risque bien réel de voir disparaître cet esprit pionnier, cette liberté d'entreprendre. Plusieurs facteurs l'expliquent : la dernière génération d'entrepreneurs qui a connu cette période s'apprête à passer la main, le secteur public s'alourdit alors même que ses emplois de fonctionnaire sont très souvent perçus comme plus attrayants et surtout sans risque par la jeunesse calédonienne. De plus, la pression syndicale, le droit du travail (qui, comme le rappelle Jean-Emmanuel Ray, professeur à l'École du droit de la Sorbonne, « a été conçu au début du 20^e siècle pour la manufacture militaro-industrielle avec son unité de lieu - l'usine - de temps - la sirène - et d'action - la chaîne »), les limitations du recrutement local, etc. dissuadent les projets qui s'appuient principalement sur la valorisation du capital humain. À cela s'ajoute une concentration dans le privé qui, trop excessive, pourrait étouffer les initiatives. « Dans un contexte économique tendu et une réglementation complexe qui freine les initiatives, nous courons le danger de tomber dans un système calqué sur la Métropole qui ne nous convient pas forcément car nous n'avons ni la même taille ni les mêmes richesses », souligne David Guyenne. Système métropolitain qui, par ailleurs, ne semble pas avoir fait ses preuves...

Pour les élus de la CCI, il est donc vital de faire revivre ce qui a été l'ADN de notre territoire durant de nombreuses années. Il est urgent d'accompagner, de promouvoir et de faciliter les initiatives de tous ceux qui manifestent la volonté de prendre leur destin en main, de construire l'avenir. Et d'aider les porteurs de projet qui ont besoin d'être épaulés dans leur essor afin de leur donner les clés d'un développement pérenne. *« Lorsque nous parlons de réinsuffler l'esprit pionnier, nous avons en tête un vent, une énergie qui souffle sur toutes les facettes de la société calédonienne : sur son économie bien sûr, mais aussi sur ses institutions, son cadre réglementaire, son modèle éducatif (...). C'est sur le sens figuré du mot pionnier, "celui qui s'engage dans une voie nouvelle", que nous voulons mettre l'accent, car il exprime parfaitement ce dont la Nouvelle-Calédonie a aujourd'hui besoin : d'innovation, d'engagement personnel et d'entrepreneuriat (...). Notre ambition est que chaque Calédonien se reconnaisse dans la notion d'esprit pionnier. Pour y parvenir, il est essentiel de pouvoir définir ce système, de le normer, de l'inculquer et de le partager. C'est ainsi que nous parviendrons à le réinsuffler et à l'entretenir, car la culture pionnière n'est pas le fruit du hasard, mais bel et bien l'ensemble des composantes d'un système complexe qui pourrait être modernisé et adapté au contexte actuel. »*

Le modèle économique

S'il ne fait aucun doute que le développement économique de la Nouvelle-Calédonie a été longtemps porté par l'exploitation du nickel, l'aspect monolithique de notre économie est devenu trop dangereux et il s'avère urgent d'en sortir. Effectivement, la ressource n'est pas inépuisable et la fluctuation très forte des cours mondiaux impacte très fortement notre économie, ainsi que l'actualité nous le démontre jour après jour. *« Nous avons la chance d'avoir trois opérateurs de classe mondiale et la construction des usines a fourni à la Nouvelle-Calédonie des années de travail. Elle a permis la création d'un grand nombre d'entreprises et d'emplois et des années de croissance florissante alors que l'économie mondiale vivait l'une des plus importantes crises financières de l'histoire »,* souligne Guillaume La Selve, vice-président des affaires administratives et financières de la CCI. Toutefois, les grands projets miniers terminés, le chantier du Médipôle en phase d'aboutissement, les attermolements sur la stratégie nickel pour le pays sur fond de cours mondiaux extrêmement bas, et en l'absence de chantiers structurants, la Nouvelle-Calédonie entre désormais dans une période de turbulences économiques. Sans compter certaines mauvaises habitudes prises par les partenaires économiques calédoniens dans cette période de faste...

UN PEU D'ÉTYMOLOGIE

On retiendra de l'étymologie du mot « pionnier », « peonier » en ancien français qui signifie « Piéton », « celui qui piétine une terre ». La Nouvelle-Calédonie a un lien puissant avec cette définition littérale du mot « pionnier », « celui qui défriche des contrées inhabitées », puisqu'elle est une terre qui a vu, à travers toute son histoire, s'établir de nombreux peuples.

Vers une diversification de nos industries

Selon les élus de la CCI, il est donc impératif de redynamiser l'économie en identifiant les filières innovantes qui permettront de la développer et la diversifier. Comme annoncé dans son Plan stratégique de développement 2015-2019, la Chambre préconise ainsi trois pistes d'action : la création d'une industrie touristique forte et concurrentielle sur le marché mondial, en faisant de la Nouvelle-Calédonie une destination de croisière et de yachting, mais aussi de tourisme nature et de niches. Elle mise également sur un développement de l'économie par une meilleure exploitation des ressources maritimes et aquacoles afin de faire de la croissance bleue et de la biotechnologie un levier de croissance en exploitant pleinement sa zone maritime exclusive de 1 740 000 km². Enfin, la CCI préconise d'exploiter notre situation géostratégique - idéalement située par rapport à l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pays moteurs du développement de la région, mais aussi à proximité des pays mélanésiens en développement - afin de permettre le rayonnement de la France et de l'Europe dans le Pacifique et, par conséquent, encourager l'implantation de grandes entreprises dans cette zone en plein essor. *« Toutes ces richesses et ces atouts sont autant d'opportunités à saisir pour développer notre économie vers une diversification de ses industries. Nous bénéficions déjà des installations d'un pays développé (routes, ports, aéroports, hôpitaux, écoles, installation télécom, etc.). Attirer des succursales françaises en Nouvelle-Calédonie nous permettrait d'amener des compétences et des formations aux populations locales, ce qui représenterait une richesse supplémentaire pour le territoire »,* argumente Guillaume La Selve. Et celui-ci



© Mary D



© Provinces Sud - Marital Bosdane

d'ajouter : « Il faut que les gens qui ressentent à nouveau l'envie d'entreprendre soient libres de le faire. L'entreprise doit être considérée comme un lieu d'épanouissement et de réussite. L'entrepreneur doit impérativement cesser d'être diabolisé. Nous devons retrouver ce respect qui existait jadis, ce management qui contribuait au bon fonctionnement et au développement des entreprises. Évidemment, tout le monde ne peut pas être entrepreneur, mais ceux qui y aspirent doivent pouvoir y prétendre. »

Les modes de financement

Soit. Mais difficile de le nier, la volonté d'entreprendre est aujourd'hui entravée par la difficulté de trouver et d'obtenir des financements. Depuis cinq ans déjà, la Nouvelle-Calédonie enregistre un manque de liquidités. Quant à l'évolution de son PIB, elle était proche de zéro en 2015. Bilan : les banques sont de plus en plus frileuses et les entreprises, de même que les particuliers, peinent à décrocher des financements, ce qui non seulement tarit le circuit économique en liquidités, mais traduit un manque notable de confiance en l'avenir. Et l'absence de chantiers structurants pour le pays n'arrange rien ! Seuls les grands groupes pionniers arrivent encore à tirer leur épingle du jeu et peuvent se permettre d'investir sur cinq à dix ans malgré le durcissement de la réglementation imposée aux établissements bancaires, qui s'accompagne d'engagements nécessitant de plus en plus de remonter auprès de Paris pour obtenir les autorisations nécessaires. Dossiers passés au crible, garanties plus importantes en termes

de fonds propres ou intrinsèques... Dans cet environnement morose que connaît actuellement l'économie, pour le citoyen lambda, trouver des financements s'apparente à un véritable parcours du combattant.

Redynamiser le financement de proximité

Soucieuse de soutenir la création et le développement des entreprises, la CCI recommande une diversification de leurs modes de financement. Comme évoqué dans son Plan stratégique de développement, elle favorise la piste de la création d'un réseau de Business angels qui consiste à mettre en relation des investisseurs avec des entreprises. Le principe ? Des investisseurs passionnés par l'entrepreneuriat soutiennent de jeunes entreprises dans des secteurs d'activité très variés. En plus de l'aspect financier, ils apportent leurs expériences, leurs conseils et la force de leur réseau. « Ce type de financement a déjà existé sous une autre forme à une époque où les systèmes bancaires étaient très peu développés en Nouvelle-Calédonie. Henri Lafleur fut l'un des premiers à avancer de l'argent, à prêter des fonds à des individus ayant des projets "pionniers". Édouard Pentecost faisait également partie de ces pionniers qui prêtaient souvent à des personnes ayant un projet personnel », rappelle Louis-José Barbançon.

Développer le crowdfunding

Autre piste avancée par les élus de la CCI : le crowdfunding, un modèle de financement

participatif via les réseaux sociaux qui met en contact des porteurs de projet et des donateurs-investisseurs. Le crowdfunding permet de trouver un financement qui a pu être refusé par d'autres structures, notamment les banques, ou de le compléter en augmentant la part de fonds propres attendue par les prêteurs. Il évite ainsi la frilosité des investisseurs traditionnels qui identifient souvent mal le potentiel économique des projets innovants puisqu'ils ne disposent pas de moyens ou de points de comparaison en termes de rentabilité.

Les apports peuvent être alloués selon cinq modes de financement : le don sans contrepartie, qu'elle soit financière ou pas, la récompense (un retour en nature, en produit ou en image de marque), le prêt - avec un remboursement généralement sur un à cinq ans assorti ou pas d'un taux d'intérêt (qui varie alors de 3 à 12 %) -, l'investissement au capital des entreprises (la rémunération se fait par voie de dividendes et par la plus-value en cas de cession, ou le co-investissement en immobilier). Autant de mesures qui n'ont qu'un seul objectif : faire revivre l'esprit pionnier.

À suivre... dans notre édition du mois de mars.

.....
Contact :
CCI
Tél. 24 31 00 / cci@cci.nc
cci.nc  CCI de Nouvelle-Calédonie



100%

de taux d'insertion
professionnelle

« **Hier, étudiante** à l'École
de gestion et de commerce.
**Aujourd'hui, commerciale et
assistante marketing**
aux Nouvelles calédoniennes. »
Kathleen, 24 ans

L'EGC, accélératrice
d'insertion professionnelle

push&pull

egc.cci.nc

 Partagez avec nous votre réussite :



EGC Pacifique sud



une école



EnVol : un label environnemental conçu pour les petites entreprises

Créé en 2009, le label environnemental EnVol (Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement) séduit de plus en plus d'entreprises calédoniennes, y compris en province Nord, où quatre entreprises vont participer à l'opération cette année.



30

Le label EnVol a été créé et lancé à l'échelle nationale en 2009 sur la base d'un référentiel NF (Norme française) et initié sur le territoire par la CCI-NC en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et les trois provinces. Il constitue une première étape dans la mise en place d'un système de management environnemental et de l'instauration du principe d'amélioration continue au sein d'une entreprise.

Une démarche simplifiée

Un seul impératif pour les entreprises souhaitant candidater pour obtenir le label EnVol : compter moins de 50 salariés. « L'objectif était de créer un système de management environnemental simplifié pour les petites entreprises pour lesquelles l'ISO 14001 est souvent inaccessible en termes de coûts » selon Matthieu Ladiesse, responsable du service QHSE à la CCI. Afin de monter un dossier de candidature conforme qui sera ensuite validé par l'AFNOR (Association française de normalisation), les entreprises peuvent être accompagnées par la CCI en partenariat avec la province. L'opération prévue cette année en province Nord concerne quatre entreprises locales travaillant dans le secteur minier

ou le secteur des déchets : MNSA (Maintenance nord sud approvisionnement), le CFTMC (Centre de formation aux techniques de la mine et des carrières), SAS Pacifique environnement et Prop Nord. Les responsables de ces sociétés se verront proposer une journée de formation collective pour mieux appréhender le management environnemental et les outils qui lui sont liés. Ils seront ensuite accompagnés pendant 6 à 10 mois par un consultant missionné par la Chambre. L'objectif sera dans un premier temps d'analyser à la fois les impacts environnementaux de l'entreprise et de vérifier si elle respecte le Code de l'environnement de la province Nord et la réglementation existante. Il s'agira ensuite d'élaborer un plan d'actions pluriannuel à mettre en œuvre pour diminuer son impact environnemental. À chaque étape, l'entreprise sera accompagnée par le consultant et devra fournir des pièces justificatives prouvant la bonne mise en place des actions indiquées. Un audit documentaire sera ensuite réalisé à distance afin de décider de l'attribution du label.

Des bénéfices notables

Le premier avantage pour les entreprises participant à l'opération est de bénéficier d'un coût réduit des frais de consulting engagés pour l'accompagnement individuel. « En plus de présenter un intérêt économique, les opérations collectives que nous organisons offrent l'occasion pour les entreprises de se rencontrer et d'échanger sur ces problématiques » souligne Matthieu Ladiesse. Les avantages pour les entrepreneurs sont également nombreux en termes d'image, d'économies et de productivité. EnVol

reflète une préoccupation environnementale à long terme et donne aux entreprises une valeur ajoutée vis-à-vis de leurs concurrents. Il permet également de faire des économies directement quantifiables, particulièrement en matière de baisse des consommations d'énergies. Mobiliser les salariés autour d'un projet fédérateur, les sensibiliser et les impliquer dans la démarche peut enfin accroître la motivation des équipes et de fait la productivité globale de l'entreprise. « Les sociétés sont ravies d'avoir obtenu le label, l'enjeu pour elles étant de le faire vivre de manière pérenne » indique Matthieu Ladiesse. En effet, EnVol est valable pendant 5 ans mais nécessite la mise à jour annuelle du plan d'actions et des pièces justificatives, ainsi qu'un audit terrain effectué une fois durant la période. Un moyen adapté pour les entrepreneurs calédoniens d'accéder à un label reconnu et de valoriser leur engagement face aux questions de développement durable.

Contact :

CCI - Développement durable
QHSE
Tél. : 24 31 15
environnement@cci.nc
cci.nc / CCI

axiome

Bac de rétention et absorbant



Equipement de Protection Individuelle



Poubelles et cageots plastique



Tapis caoutchouc et joints



Excellente aptitude au collage

axiome

Tél. 27 27 69 | Fax : 24 19 59

Commercial : 76 11 54

axiome@axiome.nc | www.axiome.nc

22 Rue Réaumur Ducos

Du lundi au vendredi 7 h à 12 h et 13 h à 17 h le samedi de 8 h à 11 h

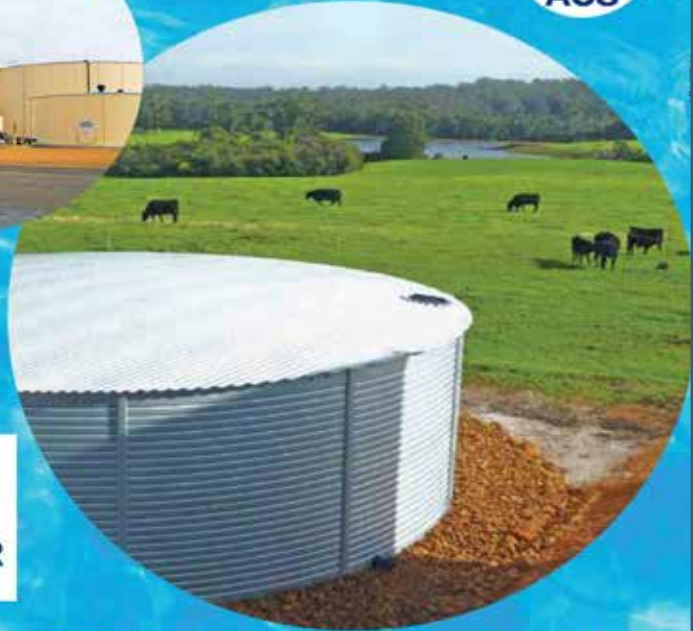
WaterCal

L'eau pour tous

RÉSERVOIRS PRÉFABRIQUÉS
de 17 m³ à 2600 m³

Installations communales, lotissements, hôtels,
particuliers, agriculture, industrie minière...

ÉCONOMIQUE
INSTALLATION RAPIDE
QUALITÉ ALIMENTAIRE
PARA-CYCLONIQUE
TRANSPORT FACILE
GARANTIE 10 ANS



Tél 43 88 11 - ZIZA Païta - Email : watercal@canl.nc - Site : www.watercal.com

Mieux construire pour moins consommer

Un projet de réglementation énergétique des bâtiments en Nouvelle-Calédonie (RENC) est en cours d'élaboration par la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC). L'objectif ? Avoir des bâtiments qui consomment moins d'énergie et, par conséquent, plus économes. Explications.

Dans quel cadre s'inscrit ce projet de réglementation énergétique des bâtiments en Nouvelle-Calédonie ?

Il s'inscrit dans le cadre du projet de Schéma pour la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie (STENC), dont la réflexion a débuté en 2011, et qui doit constituer le cadre de la politique énergétique applicable pour les quinze prochaines années. Le projet de délibération a été approuvé par le gouvernement le 20 octobre dernier et doit être examiné très prochainement au Congrès. Il propose de suivre sept orientations stratégiques déclinées au travers de 91 pistes d'actions. Le RENC est l'une des pistes d'action concernant le levier d'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Qu'est-ce que la transition énergétique ?

Elle traduit le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergie à un modèle plus durable et mieux structuré qui doit répondre aux

enjeux d'approvisionnement en énergie, d'évolution des prix, d'épuisement des ressources naturelles et, bien évidemment, de préservation de l'environnement. Pour mémoire, la Nouvelle-Calédonie importe 97,8 % de son énergie. La production électrique totale est couverte à seulement 11 % par les énergies renouvelables.

Qui sera concerné par l'application de la RENC ?

Ce futur texte réglementaire va concerner les bâtiments des secteurs suivants : résidentiel (individuel et collectif), tertiaire (bureaux administratifs), hôtellerie et restauration, enseignement (crèches, maternelles, primaire, secondaire et supérieur), commerces, établissements hospitaliers et dispensaires, bâtiments à vocation sportive et bâtiments à vocation culturelle. À noter que ces prescriptions devront être respectées dans le neuf mais également, dans certains cas, pour les rénovations.

Quels sont les principaux objectifs de ce projet de réglementation énergétique de Nouvelle-Calédonie ?

- Relever les exigences de la construction et de la performance des équipements afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,
- améliorer et garantir un seuil de confort hygrométrique minimal afin de réduire les besoins en climatisation,
- orienter le marché vers des équipements de qualité mais aussi certifiés et forcément peu énergivores,
- encourager les bonnes pratiques en climatisation dans les secteurs où cette dernière semble inévitable.

Sur quoi va porter ce projet précisément ?

Il portera à la fois sur la conception de l'enveloppe des bâtiments de manière à faire en sorte qu'ils soient confortables sans avoir la nécessité de recourir à la climatisation, mais également sur les équipements présents (éclairage, brasseurs d'air, climatisation...).

Qu'en sera-t-il concernant l'enveloppe des bâtiments ?

Trois éléments seront ciblés :

- la protection solaire des parois ainsi que des baies : l'objectif est de limiter la quantité d'énergie rentrant dans les bâtiments. De fait, plusieurs pistes d'intervention sont possibles : type de matériau utilisé, couleur des matériaux, éléments d'ombrage du bâtiment (casquette, débord de toiture, volet persienné, etc.) ou de son environnement (végétalisation des abords, présence d'arbres à proximité...),
- la ventilation naturelle : l'objectif ici est d'évacuer naturellement les surplus de chaleur. Cette disposition concerne l'ensemble des logements de même que les salles de classe des bâtiments scolaires. Pour cela, il sera nécessaire



UNE VENTILATION NATURELLE

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un contexte climatique favorable à la construction de bâtiments et/ou de maisons bénéficiant d'une excellente ventilation naturelle. En clair, si l'on construit de manière intelligente, on peut se passer de la climatisation. Encore faut-il penser à différents facteurs tels que l'isolement des toitures, par exemple. Un peu plus cher à la construction, ce coût se répercute sur les factures d'énergies, nettement moindres.

que les locaux soient traversants et que les ouvrants des façades soient bien évidemment de taille suffisante,

- l'éclairage naturel : l'objectif recherché sera de limiter autant que possible l'utilisation de l'éclairage artificiel. Chaque pièce de vie devra disposer d'un taux d'éclairage naturel minimum.

En quoi les équipements seront concernés ?

Quatre points seront traités :

- la performance de l'éclairage artificiel dans les communs,

- le recours à l'énergie solaire en ce qui concerne la production de l'eau chaude sanitaire dans les logements, les hôtels, les restaurants de même que les bâtiments à vocation sportive,
- l'installation de brasseurs d'air performants dans les locaux,
- les performances des équipements de climatisation dans les cas où cela s'avère indispensable. En ce qui concerne les locaux climatisés, des exigences supplémentaires devront être appliquées sur les performances de l'enveloppe du bâtiment.



Quel impact est prévu sur le résidentiel ?

En 2014, le secteur du résidentiel représentait 8,8 % de la consommation énergétique finale, ce qui est très important. De fait, cette réglementation vise à l'obtention de bâtiments qui consomment moins. Cela se traduit par une meilleure construction de l'ensemble du bâtiment (mur, toiture, vitrage, etc.) et ses équipements (chauffe-eau solaire ou au gaz, pompe à chaleur, brasseur d'air...).

Des contrôles sont-ils prévus ?

Il ne devrait pas y avoir de contrôle sur chaque construction, mais plutôt de manière aléatoire, avec néanmoins des sanctions à la clé pour les contrevenants. En revanche, il devrait y avoir des pièces supplémentaires à déposer lors du permis de construire. Des formulaires type devraient être créés et seront à joindre au dossier.

La DIMENC devrait éditer différents guides techniques afin d'accompagner la profession du BTP, les bureaux d'études, les architectes... dans l'application de ces nouvelles directives.

La prospective 2030 mise sur une diminution des consommations d'énergie finale de 9 % dans le résidentiel et de plus de 20 % dans le tertiaire, par rapport au scénario tendanciel actuel.

Contact :

CCI - Développement durable / QHSE
Tél. : 24 31 15 / environnement@cci.nc
cci.nc / [CCI](https://www.facebook.com/CCI)

Votre hebdomadaire d'informations, en vente **chaque jeudi** !



Nouvelle formule

100 F

chez votre
marchand
de journaux

3990 F pour l'année
(50 éditions)

Actu.nc

- Vous informer, sans rien cacher -

L'anglais au service de l'insertion professionnelle

La Direction de l'enseignement, de la formation et de l'insertion de la jeunesse (DEFIJ) en partenariat avec la CCI en province Nord a lancé en 2015 un nouveau programme de formation intitulé Dispositif mobilité Pacifik pro. Son objectif ? Favoriser l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études supérieures de jeunes de 18 à 30 ans en leur permettant d'améliorer leur niveau d'anglais en Nouvelle-Zélande et de découvrir le monde professionnel anglo-saxon.

C'est avec la volonté de faire avancer les formations dans la région que la province Nord a imaginé ce dispositif, et aussi pour permettre aux jeunes, notamment les plus isolés, d'évoluer dans leur milieu professionnel. Au terme du recrutement sur dossier et avec un entretien préalable réalisé conjointement par la DEFIJ, la cellule Koniambo et la CCI, neuf personnes ont été sélectionnées pour intégrer le programme de treize semaines. « Nous avons retenu des profils très divers qui avaient tous des projets professionnels précis et construits » précise Marie Barrault, responsable de formation pour les agences CCI. Au programme du dispositif : un stage intensif d'anglais de quatre semaines au New Zealand institute of English et un stage de neuf semaines au sein d'entreprises néo-zélandaises.

L'anglais comme tremplin

La langue anglaise est incontournable dans certains milieux professionnels. Savoir la maîtriser est donc un atout non négligeable pour l'insertion et le choix de carrière. « Nous avons sélectionné des profils pour lesquels l'amélioration du niveau d'anglais pourrait avoir un intérêt dans leur parcours » indique Marie Barrault. Et au-delà, l'objectif était également de leur apporter des outils individualisés avec un vocabulaire technique adapté au métier de chacun. Ainsi, pour Marion, technicienne HSE de 20 ans qui a rejoint le programme, l'amélioration de ses compétences en anglais était nécessaire à son évolution professionnelle et même à son bien-être en entreprise. « Dans mon secteur d'activité, la plupart des employeurs demandent une maîtrise de l'anglais que je n'avais pas. J'espère maintenant que le fait d'avoir amélioré mon niveau, et surtout d'avoir acquis un vocabulaire adapté au secteur de la gestion de risques dans lequel je souhaite évoluer, va m'ouvrir des portes. » Dans cet esprit, tous les stagiaires ont passé



le TOEIC (Test of English for international communication) à la fin de la formation, afin de valider leur niveau d'anglais et de repartir avec un diplôme reconnu par les entreprises.

Une ouverture au monde professionnel anglo-saxon

Les jeunes sélectionnés ont également eu la chance de pouvoir découvrir un monde professionnel différent, avec des codes spécifiques. « Le dispositif présente un double intérêt pour les étudiants : une opportunité pour eux de pratiquer la langue anglaise en étant complètement immergés dans la culture locale néo-zélandaise, et la découverte de méthodes de travail en lien avec le métier qu'ils exercent ou qu'ils veulent exercer » ajoute Marie Barrault. « Au cours de ces quelques semaines, j'ai noué de nombreux contacts avec des personnes de toutes les nationalités ! C'était très enrichissant » affirme Marion. Et en effet, la plupart des jeunes rentrent avec des idées plein la tête et des envies d'insertion professionnelle rapide du fait de leur nouvelle

expérience. « Globalement, nous avons des retours très positifs. Certains jeunes sont revenus avec une vision changée de leur métier. Ils souhaitent à présent appliquer en Nouvelle-Calédonie ce qu'ils ont appris. » Et force est de constater que les étudiants sont enthousiastes ! Louisa, ancienne réceptionniste à KNS, était très souvent confrontée à ses lacunes en anglais dans son travail. Elle souhaite désormais trouver un emploi stable dans le secteur du tourisme local. « J'aimerais mettre mes nouvelles compétences au service d'un employeur calédonien et surtout continuer à parler anglais dans mon milieu professionnel ! »

Contact :

CCI Pont-Blanc à Koné
Tél. 42 68 20 / formation-nord@cci.nc
cci.nc

FRAIS DE SIÈGE

Les entreprises ayant leur siège social ou leur direction effective en dehors de la Nouvelle-Calédonie peuvent déduire du montant de leur bénéfice imposable la quote-part des frais généraux supportés au lieu du siège social ou de la direction, afférente aux activités exercées en Nouvelle-Calédonie, dans la limite de 5 % du montant des services extérieurs. Cette déduction est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :

1. les frais affectés aux activités exercées en Nouvelle-Calédonie ont été engagés dans l'intérêt direct des entreprises en Nouvelle-Calédonie,
2. les entreprises joignent à leur déclaration de résultats un relevé des frais généraux encourus et un état de détermination du montant déductible de frais généraux conformes à des modèles établis par l'administration.

*LP n°2015-5 du 18/12/15
JONC n°9229 du 29/12/15*

AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Le diplôme d'agent de sécurité privée qualifié est créé. Il est classé au niveau 5 de la nomenclature des niveaux de formation, dans le domaine d'activité Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes, et correspond aux formations du secteur Défense prévention sécurité. Le diplôme est composé d'un certificat professionnel unitaire (CPU) intitulé : Prévenir des actes de malveillance et de négligence et assurer le secours et l'assistance aux personnes.

Peuvent se présenter aux épreuves du diplôme :

- les candidats ayant effectué un parcours de formation continue dans les structures visées à l'article 9 de la délibération n° 39/CP du 29 novembre 2006 susvisée,
- les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience dans les conditions prévues dans le référentiel de certification.

*Arrêté n° 2015-2407/GNC du 10/11/15
JONC n°9216 du 19/11/15*

COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS

L'article 21 du Code des impôts a été modifié. Désormais, les intérêts servis aux associés à raison des sommes qu'ils laissent ou mettent à la disposition de la société ne sont plus limités au taux de l'intérêt légal fixé pour l'année civile, mais au taux le plus élevé des deux taux

suivants :

- soit le taux d'intérêt légal en vigueur sur la période au titre de laquelle les intérêts sont dus,
- soit au taux de l'intérêt légal en vigueur sur la période au titre de laquelle sont dus les intérêts, majorés de trois points de pourcentage, le taux ainsi déterminé ne pouvant excéder 5 %.

*LP n°2015-6 du 18/12/15
JONC n°9229 du 29/12/15*

JOURS CHÔMÉS

Les caisses publiques, les bureaux, les ateliers et les chantiers des services publics de la Nouvelle-Calédonie, de l'État et de la province Sud seront fermés :

- samedi 2 janvier 2016,
- vendredi 6 et samedi 7 mai 2016,
- vendredi 15 et samedi 16 juillet 2016,
- lundi 31 octobre 2016,
- samedi 12 novembre 2016.

Les caisses publiques, les écoles, les internats, les bureaux, les ateliers et les chantiers des services de la province Nord seront fermés aux dates suivantes au cours de l'année 2016 :

- vendredi 6 mai 2016,
- vendredi 15 juillet 2016,
- lundi 31 octobre 2016.

*Arrêté n° 2015-17754/GNC-Pr du 17/11/15
JONC n°9217 du 24/11/15*

*Arrêté n°3049-2015/ARR/DRH du 01/12/15
JONC n°9224 du 17/12/2015
Arrêté n°2015-541/PN du 30/11/15
JONC n° 9228 du 24/12/15*

IRVM

L'article 543-2 du Code des impôts a été modifié : il prévoit que le redevable qui affecte les produits perçus par lui, et effectivement soumis à l'IRVM au financement d'une ou plusieurs sociétés, bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 70 % du montant de ce financement multiplié par le taux de l'impôt.

Désormais, la société bénéficiaire du financement ne doit pas exercer à titre principal l'une des activités suivantes :

- gestion d'un patrimoine immobilier,
- conseil ou assistance en matière d'investissement en tous biens, droits et valeurs et en ingénierie financière,
- activité bancaire,
- activité d'assurance,
- activité financière.

*Arrêté n° 2015-17754/GNC-Pr du 17/11/15
JONC n°9217 du 24/11/15
Arrêté n°3049-2015/ARR/DRH du 01/12/15
JONC n°9224 du 17/12/2015
Arrêté n°2015-541/PN du 30/11/15
JONC n° 9228 du 24/12/15*

TÉLÉDÉCLARATION ET TÉLÉRÈGLEMENT

Une loi du pays porte extension des téléservices et institue une obligation de télédéclaration et de télérèglement.

Elle prévoit, entre autre, la modification de l'article Lp. 45.3 alinéa 3 du Code des impôts. Désormais, tous les paiements de l'impôt sur les sociétés doivent être effectués au plus tard dans les 20 premiers jours des mois de février, mai, août et novembre de chaque année, et il n'est plus possible de porter la date limite de paiement à 14 jours supplémentaires lorsque l'acompte est acquitté par télérèglement.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} juillet 2016, les personnes relevant de l'impôt sur les sociétés qui ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 50 000 000 F au titre de leur dernier exercice clos, ramené s'il y a lieu à 12 mois, sont tenues de souscrire par voie électronique les déclarations. A compter du 1^{er} juillet 2017, les dispositions s'appliquent aux personnes relevant de l'impôt sur les sociétés qui ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 000 000 F au titre de leur dernier exercice clos, ramené s'il y a lieu à 12 mois.

Il a également été créé un article Lp. 1084-5 indiquant en son alinéa 1^{er} que le non-respect de l'obligation de souscrire par voie électronique une déclaration et ses annexes, entraîne l'application d'une majoration de 1 % du montant des droits correspondant aux déclarations déposées selon un autre procédé. Le montant de la majoration ne pouvant être inférieur à 25 000 F.

*LP n°2015-8 du 31.12.15
JONC n°9231 du 31.12.15*

TAUX DE L'USURE AU 1^{ER} JANVIER 2016

PRÊTS AUX PERSONNES MORALES

(hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale)

- Prêts pour achat ou vente à tempérament	7,27 %
- Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans	2,83 %
- Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans	3,36 %
- Découverts en compte	13,43 %
- Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans	2,56 %

PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

- Découverts en compte	13,43 %
------------------------------	---------

PRÊTS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers

- Prêts à taux fixe	3,96 %
- Prêts à taux variable	3,64 %
- Prêts relais	4,25 %

Autres prêts

- Prêts inférieurs ou égaux à 357 995 XPF	19,99 %
- Prêts entre 357 995 XPF et 715 990 XPF	13,25 %
- Prêts supérieurs à 715 990 XPF	7,61 %

INTÉRÊT LÉGAL

Vos factures ne sont pas réglées à temps et vous envisagez de réclamer des intérêts de retard ? Deux solutions... :

- Vous avez prévu dans vos conditions de paiement un intérêt conventionnel que vous réclamez après mise en demeure de payer.
- Vous n'avez rien prévu et vous devez appliquer l'intérêt légal, toujours après mise en demeure de payer.

	2015		2016	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels	4,06 %	4,29 %	4,54 %	-
Autres cas	0,93 %	0,99 %	1,01 %	-

TAUX DE BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré : 6,60 %

Source : Institut d'émission d'outre-mer

IRL, INDICE DE RÉVISION DES LOYERS D'HABITATION



Créé en 2007, cet indice est venu remplacer le BT21 uniquement dans le cadre des loyers d'habitation. À compter du 11 octobre 2012, pour les baux conclus ou renouvelés après le 1^{er} janvier 2007, les loyers des locaux à usage d'habitation peuvent être revalorisés suivant l'indice de révision des loyers, dans la limite maximale de 2% par an, conformément à la délibération n°152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers. IRL (Base 100 en décembre 2006).

IRL novembre : 120,23 / IRL décembre : 120,25*

- Pour tout renseignement, contactez la Direction des affaires économiques : tél. 23 22 50 – dae@gouv.nc

INDICE ET TAUX

- Prix décembre 2015	106,32 %
- Prix décembre 2015 hors tabac	105,41 %
- Inflation 2015 hors tabac	+ 0,00 %
- Inflation générale (des 12 derniers mois)	+ 0,7 %

SALAIRE MINIMUM GARANTI * (DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2015)

- SMG horaire	904,81 ^F
- SMG mensuel	152 912 ^F

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE (DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2015)

- SMAG horaire	769,09 ^F
- SMAG mensuel	129 977 ^F

* Sous réserve de la convention collective de l'accord professionnel de branche.

FEUILLE DE PAIE

LES PLAFONDS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

- Plafond Cafat	354 900 ^F
- Plafond maladie Cafat / Ruamm	
- Tranche 1	498 300 ^F
- Tranche 2 (de 498 301 F CFP)	5152 900 ^F
- Plafond FSH (fonds social de l'habitat) Délibération modifiée n° 210 du 30.10.1992 – Article 2	299 500 ^F
- Plafond Formation professionnelle	354 900 ^F
Articles Lp 720-1 à 720-5 et R 720-3 du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie	
- Plafond Sécurité Sociale	384 009 ^F
- CCS non plafonnée	

Pour toute information complémentaire, contactez la Cafat : Tél. 25 58 00

ÉVOLUTION DU BT21

	2013	2014	2015
Janvier	101,34	101,50	101,34
Février	101,30	101,52	101,50
Mars	101,29	101,49	101,27
Avril	101,44	101,40	101,32
Mai	101,66	101,49	102,11
Juin	101,70	101,53	102,18
Juillet	101,66	101,63	102,20
Août	101,67	101,60	102,04
Septembre	101,51	101,52	101,90
Octobre	101,45	101,43	101,99
Novembre	101,53	101,40	101,98
Décembre	101,46	101,41	101,85*

Attention, index BT21 rénové (voir www.isee.nc ou contactez le Centre d'informations économiques de la CCI pour plus de renseignements - Tél. 24 31 20 - doc@cci.nc).
Base 100 : décembre 2012.

* = Indice provisoire.

L'IRL s'applique-t-il sur les baux commerciaux ?

Non, l'Indice de révision des loyers ne concerne que les baux d'habitation. Les loyers des locaux à usage d'habitation (baux conclus ou renouvelés après le 1^{er} janvier 2007) peuvent être revalorisés suivant l'IRL, dans la limite maximale de 2 % par an, conformément à la délibération n°152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers.

L'IRL est publié mensuellement sur le site de l'ISEE isee.nc et sur le site de la CCI nc-eco.nc.

La profession d'agent comptable est-elle réglementée ?



En 2002, la profession de comptable libéral a été mise en place. Elle prévoyait, sous certaines conditions, l'intégration des agents de comptabilité alors en activité. Une bonne partie d'entre eux a été agréée par le gouvernement. Mais, depuis cette date, on ne peut plus s'installer en tant qu'agent comptable. Désormais la profession de comptable nécessite un diplôme d'expertise comptable.

Que répondre à un fournisseur européen qui me demande mon numéro de TVA intracommunautaire ?

Les territoires et pays d'outre-mer comme la Nouvelle-Calédonie sont considérés comme des zones d'exportation. À ce titre, ils ne font pas partie du territoire douanier et fiscal de l'union européenne. N'effectuant pas d'opération intracommunautaire, les entreprises calédoniennes ne peuvent donc pas disposer d'un numéro de TVA européen.



Existe-t-il un plafond pour le dépôt de garantie d'un bail commercial ?

Le législateur n'a pas plafonné le montant du dépôt de garantie concernant le bail commercial, contrairement au bail à usage d'habitation dont le dépôt de garantie ne peut excéder un mois de loyer, et pour lequel aucun dépôt de garantie ne peut être convenu si le loyer est payable d'avance pour une période de plus de deux mois.

Le montant du dépôt de garantie du bail commercial est librement fixé par les parties. Cependant, les loyers payés d'avance, sous quelque forme que ce soit, y compris sous la forme d'un dépôt de garantie, porteront intérêt au taux légal au profit du locataire pour les sommes qui excèdent celles correspondant à deux termes de loyer. En d'autres termes, le bailleur devra payer des intérêts au locataire dès lors que le montant du dépôt de garantie excède deux termes de loyer.

Source : Art. L.145-40 du Code de commerce.

Pour en savoir plus :

[CCI Informations juridiques](#)

Tél. 24 31 32 / jur@cci.nc

[Centre d'information économique](#)

Tél. 24 31 20 / doc@cci.nc

cci.nc

ÉCHÉANCES

FISCALES ET SOCIALES

20 février

Mutuelle des patentés et des libéraux

Paiement de la cotisation de mars 2016 (règlement mensuel).

28 février

Cotisations CAFAT

Les cotisations doivent être versées à la CAFAT dans le mois suivant chaque trimestre civil, c'est à dire au plus tard les 30 avril, 31 juillet, 31 octobre et 31 janvier. Les employeurs occupant plus de 20 salariés sont tenus au versement d'un acompte provisionnel dont le montant ne peut être inférieur au quart du montant total des cotisations afférentes au trimestre précédent.

Le versement des acomptes provisionnels doit être effectué au terme de chaque mois, hors mois d'échéance, soit les 28 février, 31 mars, 31 mai, 30 juin, 31 août, 30 septembre, 30 novembre et 31 décembre.

29 février

TSS - Déclaration et paiement

Date limite de dépôt de la déclaration et du paiement pour les professionnels clôturant leur exercice social au 31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre.

Impôts sur les sociétés - IS

Dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS

Date limite de dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 31 octobre

Paiement acompte

Date limite du paiement de l'acompte.

10 mars

Mutuelle du commerce

Paiement des cotisations pour le mois de mars.



La transparence
d'un travail de qualité

vitres • miroirs • crédences de cuisine • pare-douches • verres colorés

DEVIS GRATUIT

Tél. 46.76.57

www.allglass.nc >> contact@allglass.nc

 **ALL
GLASS**
Miroiterie & Vitrerie



PAITA STEEL

www.paitasteel.nc
Tél/Fax : 35 16 06
Gsm : 78 63 19



GRILLES DE PROTECTION

PORTAILS

CLÔTURES

GARDES CORPS

PAITA STEEL FERRONNERIE - BP 7429 - 98890 Païta - E-mail : alweiss@canl.nc

Déplacement GRATUIT sur Nouméa et Grand Nouméa

SportsEvents présente

FootGolf

FOOTGOLF CHALLENGE



Sheraton
NEW CALEDONIA
DEVA
RESORT & SPA



Venez participer au 1^{er} tournoi
inter-entreprises au Golf de Deva le
Samedi 19 Mars

Renseignements
et inscriptions :
95 98 79 / 98 35 34
Attention places limitées



ACGM^{SARL}
DEPUIS 1993

**CONSTRUCTEUR
DE MAISONS BOIS**

Des maisons adaptées à tous les budgets



Tél. 467 437 – acgm@mls.nc

11 rue Sako lot 45 - Yahoué Normandie – BP DCS18 98865 NOUMEA CEDEX, NOUVELLE-CALEDONIE
RCS Nouméa : 93 B 349 076 – Ridet : 349 076.001

Intéressé par une reprise d'activité ? La CCI vous offre ses conseils et son accompagnement personnalisé pour faciliter le lancement de votre projet.
 Contacter le 24 40 74 / conseil@cci.nc

SERVICES

↳ Cabinet d'architecture

Carnet de commandes sur plus de 2 ans.
 Clientèle fidélisée et haut de gamme.
 Prix : 37 MF / 310 K€

↳ Petite affaire de voilerie

Outil de production parfaitement adapté à l'activité.
 Prix : 12 MF / 101 K€

↳ Société de déménagement

Forte rentabilité.
 Prix : 95 MF / 796 K€
 CA : entre 100 et 150 MF

↳ Société de location de voiturette et de 2 roues

Clientèle touristique.
 Très bel emplacement.
 Développement assuré
 Prix : 23,5 MF / 197 K€

COMMERCE

↳ 2 boutiques - Prêt-à-porter féminin.

Spécialisées sur créneau porteur.
 Bien placées.
 Bonne rentabilité.
 Prix : 80 MF / 671 K€

En partenariat avec Action Entreprises
www.action-entreprises.nc
 Contact : actionentreprises@lagoon.nc - Tél. : 24 14 41



NOUVELLE-CALÉDONIE

↳ Salon de la femme

Du 4 au 6 mars 2016
 Salon consacré aux femmes.
 Organisé par Rezo média
 Tél. 95 98 79

↳ Forum emploi et formation

Les 18 et 19 mars 2016
 Tout savoir sur l'emploi en Nouvelle-Calédonie.
 Organisé par Les Nouvelles calédoniennes
[f emploi nc](#)
[t emploi nc](#)

FRANCE

↳ Salon international de l'agriculture



Du 27 février au 6 mars 2016
 Le salon est organisé autour de 4 univers : élevage & ses filières, la gastronomie d'ici et d'ailleurs, les cultures et filières végétales, les métiers et services de l'agriculture.
[Paris-Expo Porte de Versailles salon-agriculture.com](#)

↳ Salon du Golf

Du 17 au 20 mars 2016
 Le rendez-vous des principaux acteurs de l'industrie du golf avec plus de 120 exposants.
[Paris-Expo Porte de Versailles salondugolf.fr](#)

↳ Salon mondial du tourisme

Du 17 au 20 mars 2016
 Le Salon international du tourisme propose une offre complète de voyages qui répondent à toutes les envies d'évasion!
[Paris-Expo Porte de Versailles salon-du-tourisme.com/paris](#)

↳ Salon du livre

Du 18 au 21 mars
 Le grand rendez-vous annuel des éditeurs, des libraires, des auteurs et des lecteurs.
[Paris-Expo Porte de Versailles livreparis.com](#)

AUSTRALIE

↳ Intermodal Asia

Les 25 et 26 février 2016
 Salon et conférence sur le transport naval et la logistique portuaire.
[Intercontinental Melbourne The Rialto intermodal-asia.com](#)

↳ AD : TECH Australia

Les 15 et 16 mars 2016
 Salon et conférence sur les technologies de la publicité numérique.
[Hilton Sydney Hotel adtechaustralia.com](#)

NOUVELLE-ZÉLANDE

↳ Autumn gift & homeware fair

Du 6 au 8 mars 2016

 Salon des cadeaux et des produits de la maison.
[ASB Showgrounds -Auckland Gftfairs.co.nz](#)

SINGAPOUR

↳ Aviation outlook Asia

Les 23 et 24 février 2016
 Rendez-vous d'affaires entre les acteurs de l'industrie aéronautique,



les compagnies aériennes et les exploitants d'aéroports en Asie.
 8 événements autour de l'aviation sur une seule plate-forme!
[Suntec Singapore terrapinn.com/exhibition/aviation-outlook-asia](#)

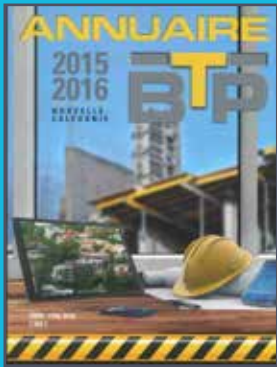
Les dates des salons sont mentionnées sous réserve.

N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.

INDISPENSABLES ANNUAIRES DES PROFESSIONNELS

Les entreprises de l'industrie et du BTP de la Nouvelle-Calédonie sont répertoriées dans 2 annuaires spécifiques, et classées par types de métier. Chacun de ces volumes propose également aux lecteurs des reportages et interviews qui apportent un éclairage sur les savoir-faire et compétences nécessaires à ces deux univers professionnels. À noter que l'annuaire de l'industrie est disponible en version bilingue français/anglais.

Les deux annuaires sont disponibles chez les dépositaires de presse 1 000 F l'annuaire.



Le tourisme dans le nord : levier de développement



Depuis 10 ans, la province Nord s'appuie sur le GIE tourisme province Nord pour développer le tourisme, mais également sur Nord Avenir qui est en charge des gros investissements touristiques structurants. Le dossier de **VKP Infos** de décembre brosse l'historique de leurs actions et propose un état des lieux du tourisme en province Nord. Entre satisfaction et interrogations sur l'avenir...

Disponible chez les dépositaires de presse - 550 F

PASSEZ EN MODE START-UP !

Les start-up révolutionnent le monde dans lequel nous vivons et bouleversent nos façons de travailler. Vous trouverez, dans le dossier de **Management** de janvier 2016, 35 idées nées chez les jeunes pousses du numérique, à suivre sans modération pour booster la motivation de vos équipes et donner du punch à votre business ! Un exemple ? Pour responsabiliser vos collaborateurs, laissez-les se débrouiller. Absentez-vous pour les inciter à travailler seuls... Un magazine qui donne du souffle !

En consultation au centre d'information économique de la CCI



Les PME et ETI leaders à l'international



À découvrir dans le dossier du n° 2000 du **Moci** : les caractéristiques que partagent les sociétés lauréates du palmarès 2015 des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, leaders à l'international. C'est leur croissance, leur stratégie, leur audace, leur innovation, leur performance au grand export ou encore leur excellence logistique qui leur ont permis de recevoir leur prix, fin 2015, lors de la cérémonie de clôture de la semaine « Faites de l'international » de la CCI de Paris Île-de-France.

En consultation au centre d'information économique de la CCI

LE COIN DU LIVRE Activer l'économie circulaire

Comment réconcilier l'économie et la nature

Que ce soit d'un point de vue économique, social, environnemental ou même sanitaire, le gâchis est partout. Il est à la croisée de la plupart des maux actuels : pollution, réchauffement climatique, raréfaction des ressources, de la biodiversité et impacts sur notre santé. Ce sont ces constats et ces aberrations qui nous incitent chaque jour à penser et à agir différemment pour accompagner un changement profond de pensée et de modèle sociétal.

La méthodologie proposée dans cet ouvrage est basée sur une double démarche :

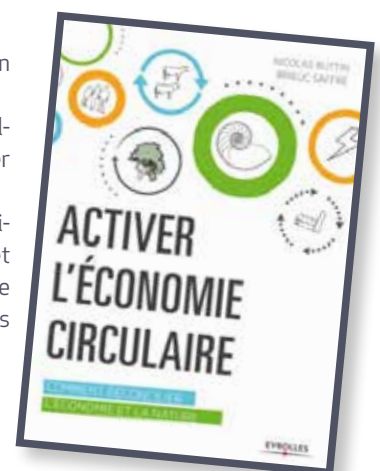
Le design thinking, qui consiste à passer par la co-création entre les acteurs, le prototypage rapide et

l'amélioration continue pour trouver et mettre en place de nouvelles idées et dispositifs.

Le biomimétisme, c'est-à-dire s'inspirer des 3,8 milliards d'années de R & D de la Nature pour repenser les systèmes, les matières ou les formes.

Les auteurs accompagnent les entreprises, collectivités et associations pour repenser leurs produits et services, pour les rendre plus rentables d'un point de vue économique mais aussi plus vertueux pour leurs utilisateurs et la Nature.

Nicolas Buffin, Briec Saffré
Éditions Eyrolles



ENERGIO

Les Projets



FERME PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE DÔME DE L'ANCIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE DUCOS

- Projet retenu dans le cadre de l'appel à projet photovoltaïque lancé par le Gvmt de la NC en 2013
- Puissance installée : 1 MWc
- Production d'énergie : 1500 MWh/an
- Emprise au sol : 10 000 m²
- Évacuation de l'énergie produite sur réseau de distribution d'EEC



VALORISATION DU BIOGAZ DES CASIERS DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DE GADGI

- Puissance installée : 1 MW (potentiel du site 3MW)
- Nombre d'heures de fonctionnement : 8000 h/an
- Production d'énergie : 8 GWh/an
- Station de préparation biogaz dimensionnée pour 500 Nm³/h
- Traitement du biogaz par charbon actif
- Évacuation de l'énergie produite sur réseau de distribution d'Enercal



HYDROÉLECTRICITÉ

- Réalisation d'un recensement du potentiel Hydroélectrique de la Nouvelle Calédonie (Puissance < à 5MW)
- Études de faisabilité en cours sur trois projets

Energio exprime la volonté de porter des investissements de qualité et de taille respectable à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie mais aussi de s'inscrire dans une démarche de partenariat avec les opérateurs existants (Enercal et EEC) ainsi qu'avec l'ensemble des institutions.

ENERGIO accompagne une production d'énergie qui valorise les ressources renouvelables locales, et qui soutient un développement socio-économique impliquant l'ensemble des acteurs.

ENERGIO développe des solutions de production d'énergie propre adaptées à chaque zone d'intervention. Elles se basent sur la demande en énergie, les vulnérabilités environnementales, et les ressources disponibles : patrimoine naturel, compétences, équipements et services d'appuis. ENERGIO appuie l'élaboration des diagnostics, lève les barrières techniques et méthodologiques, et accompagne les acteurs locaux à la mise en cohérence territoriale.



L'OPT est acteur du développement social, culturel et économique au profit de tous les Calédoniens et contribue ainsi à l'égalité des chances, à l'attractivité du territoire et au gain de compétitivité de l'économie calédonienne.

QUI FINANCE L'OPT ?

L'OPT se finance seul à 100%, sans aucune subvention du Gouvernement, ni de l'État, ni d'aucune autre institution, pour assurer ses missions de service public.

Voilà pourquoi l'OPT est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). L'OPT finance ses missions de service public **pour tous et partout**, au travers de ses services commerciaux en **monopole**. Cet **équilibre** entre activités rentables et pures missions de service public ne pourrait être assuré dans un environnement concurrentiel. En effet, les investissements nécessaires seraient trop lourds pour **un marché restreint et sur un territoire étendu comme la Nouvelle-Calédonie**.



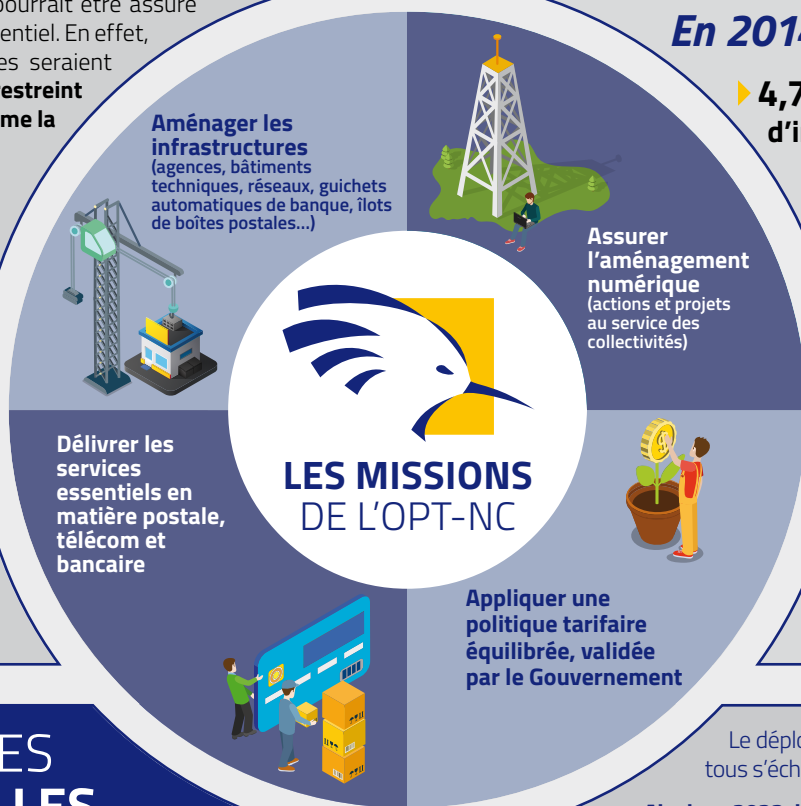
Ainsi, les bénéfices de l'OPT sont intégralement investis dans son fonctionnement et l'accomplissement de ses missions de service public avec l'ambition de toujours agir **en faveur de l'intérêt général**.

DES ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE !



En 2014 :

- ▶ **4,7 milliards XPF** d'investissements.
- ▶ **4,5 milliards XPF** de contribution fiscale.
- ▶ **50 millions XPF** pour soutenir la culture et le sport calédoniens.
- ▶ Plus de **1 000 agents permanents** et **1 404 prestataires** et **partenaires** locaux.



DES SERVICES POUR TOUS LES CALÉDONIENS !



L'exemple de la fibre optique pour tous

L'OPT s'est engagé à déployer la fibre optique chez tous les abonnés car c'est LA solution technologique qui garantira l'égalité numérique tout en assurant des débits adaptés aux usages en constante augmentation. La fibre optique est le meilleur support pour acheminer la téléphonie, l'accès Internet à très haut débit et la télévision dans chaque foyer, et ainsi favoriser l'émergence de nouveaux services.

MAIS SAVEZ-VOUS COMBIEN ÇA COÛTE ?

Raccorder les abonnés en fibre optique et sécuriser le réseau de transport : **19,5 milliards XPF**

Le déploiement de la fibre optique pour tous s'échelonne sur une période de 8 ans.

Ainsi, en 2022, la Nouvelle-Calédonie devrait être l'un des premiers pays à avoir raccordé l'ensemble de ses abonnés à la fibre optique.